

## Les élections professionnelles consacrent l'élan de l'USFP

*La bérézina du PJD serait-elle annonciatrice  
d'un septembre noir pour le parti islamiste ?*



### Décès de Charif Mohamed El Mellahi

*Les condoléances du Bureau politique*



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, en son nom personnel et en celui des militantes et militants itihadis, présente ses condoléances les plus attristées à la grande et à la petite famille du regretté, Charif Mohamed El Mellahi, qui a rendu l'âme samedi dernier.

L'USFP perd ainsi l'un de ses militants, un député parlementaire qui a consacré toute sa vie à la défense des nobles causes, à commencer par son abnégation sans faille tout au long des années alors qu'il était président de la commune d'Oued Laou.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

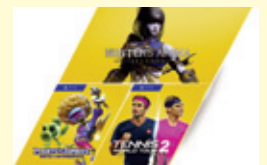
Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

### Pourquoi la vaccination devrait être obligatoire

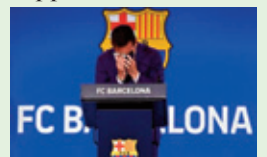


### Les jeux PlayStation Plus du mois d'août

Avis aux amateurs de tennis, battle royal et jeu de tir à la troisième personne



### En larmes, Messi dit adieu au Barça et se rapproche du PSG



# Les élections professionnelles consacrent l'élan de l'USFP

## Actualité



## Il était une fois les élections professionnelles du 7 août 2015

Le scrutin professionnel de 2015 a été marqué par l'élection de 2.179 candidats parmi les 11.682 briguant des sièges au sein des différentes chambres professionnelles du Royaume.

Ces élections se sont déroulées selon un mode de scrutin uninominal pour les chambres d'agriculture. Concernant les autres chambres, elles l'ont été selon un mode de scrutin par liste dans le cas de l'élection de deux membres ou plus au niveau d'une circonscription électorale donnée ou suivant un scrutin uninominal lorsqu'il est question d'élire un seul membre.

Les chambres concernées par ces élections, selon les régions, ont été réparties en 12 chambres professionnelles touchant aux secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des services et de l'artisanat, en plus de 4 chambres de la pêche maritime.

Il ressort de la répartition selon les chambres que 622 sièges ont été réservés aux chambres de l'agriculture, 827 aux chambres de commerce, d'industrie et de services (CCIS), 558 aux chambres de l'artisanat et 127 aux chambres de la pêche maritime.

S'agissant de la répartition des candidatures sur les chambres, 2.156 candidats se sont présentés pour les chambres d'agriculture, soit un ratio de 3,5 candidats par siège, 5.275 dans les CCIS (plus de 6 candidatures pour un siège), 3.956 dans les chambres de l'artisanat (7 candidats par siège) et 295 dans les chambres de la pêche maritime (plus de 2 candidats pour chaque siège à pourvoir).

Concernant la répartition des sièges selon l'appartenance politique des candidats, le nombre des candidatures présentées par les candidats appartenant à des partis politiques a atteint un total de 9.570 candidats, soit un taux de 82%, contre 2.112 candidats sans appartenance politique. Ainsi le Parti de l'Istiqlal a présenté 1.551 candidats (13,28%), le Parti authentique et moderne (1.492 candidats - 12,77%), le Parti de la justice et du développement (1.388 candidats - 11,88%), le Rassemblement national des indépendants (1.353 candidats - 11,58%), l'Union socialiste des forces populaires (960 candidats - 8,22%), le Mouvement populaire (898 candidats - 7,69%), le parti du progrès et du socialisme (640 candidats - 5,48%), l'Union constitutionnelle (612 candidats - 5,42%). Les autres 21 formations politiques ont présenté entre un seul et 151 candidats.

Ces élections ont eu une importance particulière car intervenant en prélude à l'élection des représentants des chambres professionnelles à la Chambre des conseillers composée, selon la Constitution, de 120 membres, dont 20 représentant les chambres professionnelles, 8 la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), 20 les syndicats et les représentants des salariés et 72 les membres des municipalités et conseils ruraux.

De par le rôle représentatif, consultatif et administratif des chambres professionnelles ainsi que leurs missions organisationnelles et d'encadrement, les instances professionnelles ont incité les professionnels à s'inscrire aux listes électorales et à participer en masse à ces rendez-vous électoraux, afin de contribuer à l'amélioration de la performance des différentes chambres et à la promotion de leur vocation représentative.

Ces mêmes instances ont également mis en avant l'importance de ces échéances et leur rôle décisif pour hisser les chambres professionnelles à la place qui leur échoit parmi les institutions économiques publiques du Royaume.

Sur un autre registre, les partis politiques misent sur ces élections, eu égard à leur rôle dans le quotidien du citoyen et leur place dans la composition de la chambre des conseillers. Ils y voient également un véritable indicateur pour mesurer leur popularité et leur influence, quatre années après les mutations qu'a connues le Maroc.

Malgré les pratiques trop peu louables affectionnées par certains candidats voire par certaines formations, les élections professionnelles viennent de consacrer l'élan pris depuis quelque temps par l'USFP. Au-delà du nombre plus qu'honorable des sièges obtenus (146), il faut bien relever, entre autres, deux points essentiels qui donnent à ce score toute sa valeur. Dans leur quasi-totalité, les élus du Parti de la Rose sont des Itihadis purs et durs, de longue date donc, voire de père en fils.

A cela, s'ajoute le fait que les sièges obtenus par le Parti des forces populaires l'ont particulièrement été dans les grandes villes.

Au terme de ces élections professionnelles, le RNI arrive en tête avec 638 sièges, soit 28% des 2.230 sièges, suivi du PAM (363 sièges) et du Parti de l'Istiqlal (360 sièges). En quatrième place, il y a le Mouvement Populaire avec 160 sièges, suivi de l'USFP (146 sièges), de l'UC (90 sièges) et du PPS (82 sièges). Le PJD, quant à lui, a nettement reculé au 8ème rang avec seulement 49 sièges, soit à peine 2,2% de l'ensemble des sièges en jeu lors de ces élections.

Quelle lecture peut-on faire de ce scrutin ? « Le résultat de ces élections professionnelles présente des aspects de continuité et des aspects révélateurs d'un changement », nous a indiqué Hicham Berjaoui, enseignant-chercheur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (FSJES) de Marrakech. Et d'expliquer : « En termes de continuité, on constate que les partis politiques, qui fidélisent traditionnellement la majeure partie des entrepreneurs, occupent les trois premières positions du classement. C'est le cas du RNI, du PAM et du PI. En ce qui concerne l'aspect de changement, qui peut être fugace ou déterminant en fonction du résultat des élections législatives et locales prochaines, il s'illustre dans le résultat morose du PJD, lequel efface la percée que ce



*La bérézina du PJD serait-elle annonciatrice d'un septembre noir pour le parti islamiste ?*



parti avait réalisée en 2015. Avec un score de 49 sièges, soit 147 sièges de moins par rapport au scrutin de 2015, l'hypothèse d'un vote-sanction se pose de manière considérable. Mais, il faut attendre le scrutin de septembre pour savoir si les chiffres des échéances professionnelles constituent un fait passager ou, au contraire, une mutation influente dans le comportement de l'électorat ». A noter que le RNI s'est positionné en tête des partis en course pour ces élections en misant sur 1.938 candidats, soit 15,6% du total des candidatures exprimées, devant le parti de l'Istiqlal qui a présenté 1.648 candidats, soit 13,3% du total, et le PAM avec 1.487 candidats (12% du total des candidatures).

Ces élections ont été marquées également par la participation de 882.736 électeurs et électrices, soit 47,24% du corps électoral professionnel, contre 43% en 2015, a déclaré vendredi Abdelouafi Lafit, ministre de l'Intérieur dans une déclaration à la presse, en présence du ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Noureddine Boutayeb. Le ministre a précisé que les élections des Chambres des pêches maritimes se sont distinguées au niveau du taux de participation avec 61,65% et révélé que l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales professionnelles a donné lieu à

un corps électoral professionnel de 1.866.790 électeurs et électrices, en hausse de 6,34% comparativement au scrutin de 2015.

Les résultats du scrutin du 6 août augurent-ils de ceux des prochaines échéances électorales? «En principe, le résultat des élections professionnelles n'est pas, ne serait-ce que mécaniquement, un signe avant-coureur de celui des élections législatives et locales. Les intérêts mis en jeu, le corps électoral et l'étendue de participation au pouvoir ne sont pas les mêmes. Les chambres professionnelles ont une mission fondamentalement consultative et sont considérées par les entrepreneurs comme un tremplin pour atteindre des responsabilités publiques plus importantes », nous a affirmé notre interlocuteur. Et de préciser : « C'est, donc, une logique de carrière qui les domine contrairement aux élections législatives et territoriales qui reflètent un enjeu névralgique de l'exercice et de la répartition du pouvoir politique. Cependant, il ne faut pas omettre que le corps électoral des échéances professionnelles, en l'occurrence les entrepreneurs, dispose d'une capacité de mobilisation qui peut influencer les élections législatives et territoriales ».

Lesdits résultats des chambres professionnelles avec la victoire des partis traditionnels

traduisent la stabilité de la scène politique marocaine sachant que le nombre des candidats sans appartenance politique a été remarquable, avec 2.614 candidats indépendants qui ont remporté 214 sièges, ce qui représente plus de 12% du résultat total. «La

victoire des partis politiques traditionnels peut être considérée comme un signe de stabilité de l'échiquier politique marocain», estime Hicham Berjaoui. Et de conclure : « Mais, il est loisible de noter que le résultat obtenu par le PJD peut, en cas de sa confirmation

par le scrutin de septembre prochain, signifier que les électeurs marocains ont réellement changé de comportement et développé un éveil de masse faisant du temps électoral un examen fatidique pour les élites partisans ».

Hassan Bentaleb

## Une avancée notable des femmes

Le nombre des candidats femmes, élus lors des élections des chambres professionnelles, a atteint 171 candidates, soit un taux de 7,67%, a souligné le ministre de l'Intérieur. Une représentativité meilleure pour les femmes qui n'est pas due au hasard. En effet, plusieurs dispositions ont été adoptées dans ce sens. C'est le cas notamment pour le projet de loi n°11-21 complétant et modifiant la loi n°97 relative au code électoral et à l'organisation de la révision exceptionnelle des listes électorales des chambres professionnelles.

Adopté dernièrement par la Chambre des représentants à l'unanimité en séance plénière, le projet comprend un amendement important lié à la garantie de la représentativité des femmes dans les chambres professionnelles, en adoptant un mécanisme législatif pour y parvenir. C'est ce qu'a été affirmé par le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit.

Concrètement, le projet avait proposé, pour les chambres d'agriculture, de réserver des sièges exclusivement aux femmes, dont le nombre est limité à deux sièges pour les chambres où le nombre des membres ne dépasse pas les 30, avec une augmentation d'un siège pour 10 membres concernant les chambres dépassant 30 membres, sans exclure leur droit de se présenter aux autres sièges. En ce qui concerne les chambres de commerce, d'industrie et de services, les chambres de l'artisanat et les chambres de pêche maritime, le projet de loi, poursuit le ministre, avait préconisé que toute liste de candidature soumise ne peut comporter trois noms consécutifs de candidats du même sexe, en tenant compte des cas d'absence des candidats des deux sexes, où les listes de candidature peuvent être soumises sans être liées à la condition précitée, afin de ne pas avoir des sièges ou des circonscriptions électorales professionnelles vacants.

Ledit projet a prévu également de procéder à une révision exceptionnelle des listes électorales des chambres précitées et de déterminer les délais suffisants pour organiser ce processus dans ses différentes étapes, avec renvoi dans celui-ci à un décret fixant les dates et délais associés à ce processus.

M. Lafit a souligné que les deux projets de loi ont été élaborés en concertation avec les instances politiques et suite à un dialogue fructueux et un débat constructif, qui ont permis d'atteindre un compromis entre tous les acteurs politiques sur les mesures proposées, ajoutant que les deux projets de loi fixent les mesures juridiques nécessaires pour préparer les prochains scrutins, notamment les élections législatives, des membres des conseils territoriaux et des membres des chambres professionnelles.

Il a souligné que les deux lois sont principalement de nature procédurale et pratique, et qu'elles ne sont pas susceptibles d'introduire des changements fondamentaux dans le système électoral, représentatif ou local, soulignant que le but est principalement de permettre d'avoir les textes d'application nécessaires pour lancer le processus de révision des listes électorales générales et professionnelles dans les meilleures conditions, afin que le corps électoral national et professionnel soit prêt dès que possible, ce qui permettra de définir le calendrier et le moment appropriés pour fixer les dates des différents processus électoraux et de les mener dans les meilleures conditions.

# Les étudiants âgés de 20 ans et plus appelés à se faire vacciner à partir d'aujourd'hui

**Tayeb Hamdi :** *La vaccination de la femme enceinte est sûre pour la maman et pour son bébé*



Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a appelé, samedi, l'ensemble des étudiants et stagiaires de la formation professionnelle âgés de 20 ans et plus à se faire vacciner à partir de lundi.

"Suite à l'annonce par le département de la Santé de l'élargissement de la vaccination à la catégorie d'âge de 20 ans et plus et afin que la prochaine rentrée universitaire puisse se dérouler dans des conditions optimales de sécurité pour tous, le ministère appelle tous les étudiants et stagiaires de la formation profes-

sionnelle concernés à se rendre, à partir de lundi, au centre de vaccination le plus proche pour bénéficier de la première dose sans condition liée au lieu de résidence", a-t-il indiqué dans un communiqué.

Le ministère exhorte, en outre, les étudiants et les cadres pédagogiques et administratifs à continuer à se conformer aux mesures de prévention mises en place par les autorités sanitaires, afin de contribuer à la mobilisation collective pour endiguer la propagation de la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, le médecin, chercheur en politiques et systèmes

de santé, Tayeb Hamdi, a lancé un appel aux femmes enceintes pour se faire vacciner "sans délai" afin de se protéger elles-mêmes et leurs bébés contre le nouveau coronavirus.

Dans un article, le chercheur a affirmé que "la vaccination de la femme enceinte est sûre pour la maman et pour son bébé", ajoutant que pour les femmes allaitantes, les données et les recherches ont démontré que seuls les anticorps des mamans vaccinées passent dans le lait maternel. La vaccination chez la femme allaitante étant indiquée au même degré que les autres adultes.

Les différentes études ont montré que l'incidence du SARS-CoV-2 était plus réduite dans le groupe des femmes enceintes vaccinées, sans qu'il soit constaté de conséquences négatives du vaccin sur le déroulement de la grossesse, a-t-il relevé, notant qu'au regard de l'évolution de la pandémie, les études révèlent aussi que les femmes enceintes sont un groupe à risque de formes graves.

Pour une femme enceinte infectée, le risque d'admission en soins intensifs est multiplié par 18 par rapport à une femme enceinte non-infectée, alors que le risque de la perte fœtal est multiplié par 2,8 tandis que celui de l'admission du nouveau-né en soins intensifs est multiplié par 5, averti le praticien, précisant que la femme enceinte a 2,13 fois plus de risque d'admission en soins intensifs, et 2,59 fois plus de risque d'avoir besoin d'une ventilation assistée par rapport à une femme non-enceinte mais infectée par le SARS-CoV-2.

Aussi, a-t-il précisé, les statistiques ont montré que les admissions de femmes enceintes à l'hôpital pour cause de la Covid-19 sont en augmentation et qu'elles sont plus sévèrement touchées par le variant Delta, avec un risque élevé d'admission en soins intensifs par rapport à la souche classique et le variant Alpha.

Le cinquième des femmes enceintes atteintes de la Covid-19 ont eu besoin d'un respirateur artificiel quand il s'agissait de la souche classique, le quart pour le variant Alpha, et le tiers pour le variant Delta, a poursuivi M. Hamdi, faisant observer que la proportion d'enfants prématurés a doublé avec le variant Delta.

Sur un groupe de femmes enceintes hospitalisées, 98% d'entre-elles n'avaient pas été vaccinées. Ces résultats montrent que le vaccin est très protecteur chez les femmes enceintes. Le vaccin protège contre les formes graves, a relevé l'expert.

En somme, femmes allaitantes, femmes enceintes à partir du 4ème mois de grossesse ont intérêt à se faire vacciner le plus rapidement possible pour se protéger et protéger leurs bébés contre les formes graves de la Covid-19, contre le décès maternel, contre l'admission en réanimation de la maman et du bébé, contre les fausses couches, l'accouchement prématuré, le retard de croissance et la mort in utero, averti M. Hamdi.

## La PCR demeure le gold standard pour le diagnostic de la Covid-19

Les tests antigéniques, nasopharyngés ou salivaires n'ont pas du tout la même sensibilité que la PCR, qui demeure le gold standard pour le diagnostic de la Covid-19, selon le Conseil des pharmaciens biologistes (CPB).

"Affirmer qu'ils ont une sensibilité comparable à la PCR et qu'ils sont beaucoup moins chers, c'est faire preuve non seulement d'une méconnaissance de la pratique médicale, mais aussi de démagogie vis-à-vis du citoyen", précise le Conseil dans une mise au point sur l'utilisation de l'auto-test salivaire de Covid-19.

Le test salivaire, qui est un test antigénique, est autorisé par le ministère de la Santé uniquement pour un usage hospitalier, et même les laboratoires accrédités pour effectuer des tests PCR pour la Covid-19 ne peuvent l'utiliser, à plus forte raison les laboratoires non autorisés, explique la même source.

Ce réactif, enregistré au nom d'une société pour une période de cinq ans, s'est retrouvé "pour des raisons qui doivent être éclaircies" dans les rayons des officines, distribué par quelques répartiteurs et sur les étalages des parapharmacies, dé-

plore le communiqué, assurant que le Conseil des pharmaciens biologistes et la Chambre syndicale des biologistes ont saisi le ministère de la Santé, qui a diligenté des inspections.

"Suite à quoi, l'enregistrement du réactif a été suspendu à titre conservatoire et un retrait immédiat du produit a été ordonné", relève-t-on.

Dénonçant des affirmations sans fondement juridique ou scientifique dans les forums professionnels et dans la presse digitale et écrite, le CPB souligne que le test salivaire antigénique est un réactif de diagnostic in vitro et non un dispositif médical, dont l'importation ou l'enregistrement, ainsi que le stockage ou la distribution doivent se faire conformément à la loi.

Autrement dit, même les établissements pharmaceutiques (laboratoires et répartiteurs) doivent se conformer à la loi en vigueur pour pouvoir, entre autres, stocker et distribuer les réactifs à usage in vitro, relève le communiqué, déplorant que certains répartiteurs se soient "empressés de distribuer le réactif en question et qui ont été rappelés à l'ordre par la Direction du médicament et de la pharmacie".

## Aménagement à Marrakech d'un chapiteau dédié à la prise en charge des cas Covid

Les travaux d'aménagement d'un chapiteau supplémentaire dédié à la prise en charge des cas de la Covid-19 ont été lancés samedi, à Marrakech, avec comme objectif d'alléger la pression sur les établissements hospitaliers de la cité ocre.

Ainsi, le wali de la région Marrakech-Safi, gouverneur de la préfecture de Marrakech, Karim Kassi-Lahlou, a donné le coup d'envoi des travaux d'aménagement de ce chapiteau étendu sur 1.600 m<sup>2</sup>, dont la capacité s'élève à 200 lits dotés de tous les équipements nécessaires à la prise en charge des cas critiques de la Covid-19.

L'aménagement de ce chapiteau s'inscrit dans le cadre des efforts constants visant à faire face à l'évolution de la situation épidémiologique au niveau national en

général et au niveau de la région Marrakech-Safi en particulier.

Cette situation épidémiologique se caractérise par la recrudescence des cas de la Covid-19, ce qui entraîne une pression supplémentaire sur le système de santé. Ce chapiteau vient s'ajouter à un autre aménagé au sein de l'hôpital Ibn Tofail relevant du Centre hospitalier universitaire (CHU) Mohammed VI de Marrakech lui aussi dédié à la prise en charge des cas critiques du nouveau coronavirus.

Par ailleurs, la wilaya de la région Marrakech-Safi a appelé les habitants de la préfecture de Marrakech au respect strict des normes d'hygiène et de sécurité sanitaire et à l'adhésion aux mesures préventives décrétées par les autorités publiques avec patriotisme et responsabilité.

## Affaire Pegasus

# Le Maroc va engager des actions en justice devant les tribunaux espagnols

Le Maroc, à travers le cabinet d'avocats Ernesto Díaz-Bastien y Abogados, SLP (EDBA), va engager des actions en justice devant les tribunaux espagnols pour la publication et la diffusion répétées sur le territoire espagnol d'allégations mensongères, malveillantes et diffamatoires contre le Royaume, et ce en relation avec "un prétendu espionnage illégal de citoyens espagnols".

"Le Royaume du Maroc n'a jamais acquis ou utilisé le programme dit Pegasus. Les récentes informations publiées sur cette question sont fausses et malveillantes", précise, samedi, un communiqué du cabinet d'avocats.

"Ceux qui prétendent le contraire devront en répondre devant la justice", fait observer la même source.

Ces actions en Espagne interviennent après les procédures en diffamation déjà engagées par le Maroc en France contre Amnesty International, Forbidden Stories, Le Monde, Mediapart et Radio France, et en Allemagne à l'encontre de la société d'édition de

journaux "Süddeutsche Zeitung GmbH".

En effet, le Maroc avait lancé, le 22 juillet dernier, une première procédure en diffamation contre Amnesty International et Forbidden Stories, les deux organisations à l'origine des accusations du Maroc d'infiltration des téléphones de plusieurs personnalités publiques nationales et étrangères à travers le logiciel dit "Pegasus".

Le 28 juillet dernier, le Maroc avait introduit auprès de la justice française de nouvelles citations directes en diffamation contre le quotidien Le Monde et son directeur Jérôme Fenoglio, le site d'information Mediapart et son patron Edwy Plenel, et Radio France.

Le 02 août, le Maroc, représenté par son ambassadeur à Berlin, Mme Zohour Alaoui, a déposé, en Allemagne, une demande d'injonction à l'encontre de la société d'édition de journaux "Süddeutsche Zeitung GmbH", pour "allégations mensongères dans le cadre d'un reportage sur l'utilisation présumée du logiciel



espion Pegasus par le Royaume du Maroc".

A rappeler que dans un entretien accordé récemment au magazine panafricain Jeune Afrique, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, avait affirmé que toute personne ou organisme

portant des accusations contre le Maroc, devra en produire la preuve, ou assumer sa dénonciation calomnieuse devant la justice.

Le Maroc a choisi de faire confiance à la justice, en interne et à l'international, avait souligné M. Bourita en réaction à la persistante campagne médiatique évoquant une prétendue infiltration

des téléphones de plusieurs personnalités publiques nationales et étrangères à travers le logiciel informatique dit Pegasus.

À côté des actions en justice en France, en Allemagne et en Espagne, le Maroc a pris ses propres mesures pour prouver l'illégalité des allégations formulées à son encontre.

## La cybersécurité, un choix stratégique national à l'ère de la prolifération des menaces cybernétiques

Un panel d'experts marocains dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information ont souligné que la cybersécurité est appelée à devenir un choix stratégique national pour être en mesure de s'adapter à un contexte mondial marqué par une prolifération et une évolution alarmante des menaces cybernétiques.

Les intervenants à cette rencontre virtuelle organisée récemment à l'occasion du lancement par l'Ecole nationale des sciences appliquées (ENSA) de Marrakech, d'une filière dédiée au "Génie cyber-défense et systèmes de télécommunications embarqués", ont relevé que l'enjeu de sécurisation du cyberspace marocain est identifié depuis plusieurs années par les autorités publiques comme une priorité nationale face aux menaces cybernétiques croissantes, qui présentent les organismes d'importance vitale et les entreprises nationales et internationales implantées au Maroc.

Dans ce cadre, l'expert en systèmes d'information et cybersécurité et ancien secrétaire général du département en charge des technologies de l'information, Taieb Debbagh, a souligné que la cybersécurité est une préoccupation qui n'est pas récente au Maroc, mettant en exergue les mesures prises par le Maroc depuis au moins 2007

sur le plan organisationnel et réglementaire en matière de lutte contre la cybercriminalité.

Il s'agit notamment de la mise en place d'une stratégie nationale de cybersécurité et de sécurité des systèmes d'information, la mise en place de la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI), de maCERT (Moroccan Computer Emergency Response Team), relevant de l'Administration de la défense nationale, de la création de Laboratoires régionaux d'analyse de traces Numériques et Anti-cybercriminalité, relevant de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et la Commission nationale de contrôle de la protection des données personnelles (CNDP), a-t-il rappelé. Dans ce contexte, cet expert en transformation digitale et cybersécurité a estimé que le facteur humain est la clé de voûte de la cybersécurité, d'où la nécessité de renforcer le volet de la formation dans ce domaine pour pallier le manque de profils formés en cybersécurité sur le marché du travail marocain.

De son côté, Asmaa Guenoun, directrice du secteur de la gouvernance numérique au sein d'un groupe bancaire mondial, a fait remarquer que l'expansion de l'utilisation des nouvelles technologies de commu-

nication et d'information va de pair avec la prolifération de la cybercriminalité qui s'organise de plus en plus et qui n'a pas que des motivations financières.

Passant en revue les impacts de la cybercriminalité sur l'économie des pays, cette experte de la cybersécurité a noté que le Maroc s'est doté d'un cadre réglementaire solide et d'une organisation étatique crédible, qui lui permet de faire face à toutes les menaces cybernétiques.

Pour sa part, Ali Azzouzi, président directeur général d'une entreprise spécialisée en sécurité de l'information, a mis l'accent sur une pénurie mondiale en ressources qualifiées dans le domaine de la cybersécurité, estimant que les besoins mondiaux en ingénieurs spécialisés en cybersécurité dépassent les 3 millions.

"Le Maroc n'échappe pas lui aussi à cette règle et est appelé à consentir davantage d'efforts dans le domaine de la formation d'ingénieurs spécialisés en cybersécurité, un domaine qui représente l'avenir des pays et un aspect important de leur souveraineté", a expliqué cet expert en sécurité de l'information ayant mené plusieurs projets de conseil et d'intégration de solutions de sécurité au Maroc et à l'étranger.

De son côté, Hassan Moussafir, respon-

sable de sécurité de systèmes d'information dans une société d'assurance marocaine, a mis l'accent sur les menaces cybernétiques qui sont de nature à peser sur le télétravail, un mode de travail qui a été adopté et encouragé en raison de la pandémie de la Covid-19, mais qui doit être accompagné de plusieurs mesures de sécurité.

Et d'appeler à sensibiliser en continu les ressources humaines à travers des bulletins d'alerte et rappeler toujours au personnel les bonnes pratiques à adopter pour protéger le patrimoine immatériel de l'entreprise et des organismes étatiques.

L'enseignant universitaire et responsable de la filière du "Génie cyber-défense et systèmes de télécommunications embarqués" au sein de l'Ecole nationale des sciences appliquées (ENSA) de Marrakech, Anas Abou El Kalam, a estimé que la création de cette filière au sein de cet établissement d'enseignement supérieur vient pallier le manque de ressources humaines formées à la cybersécurité au Maroc.

La création de cette filière vient à temps avec l'émergence d'un secteur de la cybersécurité développé aussi bien par des acteurs nationaux que par des entreprises étrangères qui investissent dans la cybersécurité au Maroc, a-t-il fait remarquer.



## Le pass sanitaire gagne du terrain dans le monde



En vigueur depuis des semaines en Autriche, au Danemark, depuis quelques jours en France et Italie, le "pass sanitaire", qui réserve l'accès à certains lieux publics aux personnes vaccinées, guéries ou testées négatives, gagne du terrain.

Au printemps, la Hongrie, l'Autriche et le Danemark ont été parmi les premiers pays européens à mettre en place des systèmes de pass sanitaire.

Au Danemark, un pass est toujours obligatoire pour accéder à divers lieux, comme les salons de coiffure ou les salles de sport.

La Hongrie, qui a vacciné vite avec les vaccins russe et chinois, a commencé à délivrer des "certificats d'im-

munité" dès mars. À partir de mai, ces cartes ont été utilisées à la réouverture des hôtels, théâtres, cinémas et salles intérieures des restaurants.

Ces restrictions ont été levées depuis mais les certificats restent requis dans les établissements de santé et pour les rassemblements de plus de 500 personnes.

En Autriche, dès la réouverture générale mi-mai, il fallait présenter un test négatif, un certificat d'anticorps ou une preuve de vaccination dans les hôtels, restaurants, salles de sport, musées, concerts, chez le coiffeur ou pour les événements sportifs. Cette règle reste en vigueur.

Le pass sanitaire au format européen, comportant un flash code qui

permet de vérifier si le porteur est vacciné ou dispose d'un test négatif récent, est entré en vigueur le 1er juillet dans l'UE.

Il permet aux voyageurs de passer les frontières de 33 pays du Vieux continent: les 27 Etats membres de l'Union européenne et six autres pays voisins (Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Suisse). Toutefois, les règles varient selon les destinations et les pays d'origine.

Au Portugal, un pass sanitaire est requis pour séjourner dans un hôtel ou pour les cours collectifs dans les salles de sport. Il est aussi demandé pour accéder aux salles intérieures des restaurants, mais seulement le week-end et jours fériés.

En Irlande, le pass sanitaire n'est exigé que pour accéder aux salles intérieures des restaurants et des pubs.

En France, le pass sanitaire est devenu obligatoire le 21 juillet à l'entrée des lieux de culture et de loisirs (musées, cinémas, parcs à thème, festivals, foires) accueillant plus de 50 personnes.

À partir de lundi, il est étendu (pour les plus de 18 ans) aux cafés, restaurants, avions, trains, autocars pour les longs trajets, aux foires et salons professionnels. Le pass devient également obligatoire pour les visiteurs ou patients non urgents des établissements de santé et maisons de retraite.

L'Italie impose depuis le 6 août un pass sanitaire pour entrer dans les salles de cinéma, musées et salles de sport, ou

encore pour manger au restaurant à l'intérieur de l'établissement.

Ce "pass vert" sera également obligatoire pour les passagers des vols intérieurs, trains longue distance et ferris à partir du 1er septembre ainsi que pour les enseignants, personnel des établissements scolaires et universitaires, étudiants d'universités.

En Allemagne et en Espagne, les régions ont la main pour ce type de mesures.

En Espagne, la Galice (nord) a introduit le pass pour accéder à l'intérieur des bars, restaurants et discothèques des communes les plus touchées. Des mesures comparables ont été bloquées par la justice aux Canaries (Atlantique, ouest du Maroc) et en Andalousie (sud).

En Allemagne, selon les Länder, un certificat de vaccination ou test négatif peut être requis pour accéder à des lieux comme les hôtels, salles de sport, cinémas.

Face au rebond des contaminations, Israël a réinstauré partiellement, début août, le pass sanitaire: seules les personnes complètement vaccinées, guéries de Covid-19 ou munies d'un test PCR négatif peuvent entrer dans un lieu accueillant plus de 100 personnes, intérieur ou extérieur.

Le maire de New York Bill de Blasio a annoncé le 3 août qu'une preuve de vaccination serait exigée pour "les salariés et clients des restaurants en intérieur, des salles de sport et des salles de spectacle". Le dispositif sera lancé le 16 août.

Le Premier ministre de la province canadienne, François Legault, a annoncé le 5 août la mise en place prochaine d'un passeport vaccinal. Ce document donnera accès aux activités "non essentielles" comme "aller dans un restaurant".

## Hospitalisés, de jeunes Mexicains appellent à se méfier de la Covid

Lorsque Diego a recommencé à remettre le nez dehors et sortir avec ses amis, il ne s'attendait pas à rejoindre la cohorte grandissante de jeunes Mexicains contaminés par le variant Delta de Covid-19.

"J'ai baissé ma garde en pensant que je n'allais pas l'attraper, mais j'ai eu tort", confie à l'AFP cet étudiant de 20 ans hospitalisé dans une clinique privée de la banlieue nord de Mexico.

"Ce n'est pas une blague. C'est une maladie sans pitié", ajoute Diego qui préfère ne pas révéler son nom de famille.

Le jeune homme est l'un des 16 patients atteints du coronavirus traités dans ce même hôpital de Coacalco, dans une banlieue du nord de Mexico. Seuls trois d'entre eux ont plus de 60

ans. Il est aussi l'un des contaminés de la troisième vague de la pandémie qui, contrairement aux deux premières, touche surtout les 20-30 ans.

Le bilan officiel de l'épidémie de Covid-19 au Mexique est le quatrième le plus élevé au monde, avec quelque 3 millions de cas confirmés et près de 245.000 morts. Mais les données réelles pourraient être plus alarmantes, selon des experts.

Le gouvernement attribue ce chiffre à des problèmes de santé très répandus au sein de la population mexicaine comme l'obésité, l'hypertension et le diabète.

Cette nouvelle vague s'explique par la dissémination du variant Delta, plus contagieux. Au cours des huit dernières semaines, la part du variant Delta sur l'ensemble des cas est passé de 31 à 67

%, selon l'Organisation panaméricaine de la santé.

Les autorités de la ville de Mexico (9,2 millions d'habitants) ont exclu vendredi d'imposer de nouvelles mesures de confinement, bien que le ministère de la Santé ait élevé l'alerte à la Covid dans la capitale à son niveau le plus haut.

"Pour l'instant, il semble que ni le gouvernement ni personne ne souhaite que les gens restent à nouveau confinés chez eux", a expliqué Jesus Victoria, chef infirmier à l'hôpital de Coacalco.

Bien que les personnes âgées de 18 à 29 ans aient commencé à être vaccinées fin juillet, il était déjà trop tard pour certains des patients de la clinique, a-t-il déploré.

"Nous avons pu faire sortir la plupart d'entre eux, mais nous avons également eu de nombreux décès parmi

des jeunes", poursuit Jesus Victoria.

"Je ne sais pas si, en tant que société, nous échouons ou si le gouvernement échoue. Mais les centres commerciaux sont ouverts, les cinémas, les centres sportifs aussi. Cela complique les choses", ajoute-t-il.

Grâce aux vaccinations, le nombre d'hospitalisations reste bien inférieur au pic observé en janvier, lorsque le taux d'occupation dépassait 90%.

Désormais, environ la moitié des lits d'hôpitaux et 58% de ceux qui sont équipés de respirateurs sont disponibles, selon le gouvernement.

Près de 50 millions de personnes dans ce pays de 126 millions d'habitants ont reçu au moins une dose de vaccin contre le coronavirus, et 27 millions d'entre elles ont bénéficié des deux doses, a précisé le ministère de la Santé.

Hector Lopez, un programmeur informatique de 26 ans, également hospitalisé admet avec le recul que sa famille n'a pas été assez prudente.

"Habituellement, je ne sors pas, mais ce n'est pas le cas de mes proches", regrette-t-il.

Il évoque ses amis qui se répandent sur les réseaux sociaux en racontant leurs sorties en dépit des risques. "Ils vont dans des bars ou dans des fêtes comme si rien ne se passait", observe-t-il.

Mayra Jimenez, une autre patiente, estime que le variant Delta est si contagieux que tous ceux qui réussissent à y échapper sont chanceux.

"Heureusement, je m'en sors bien mais ce n'est pas le cas pour tout le monde", ajoute cette femme de 39 ans sous assistance respiratoire.

# En Tunisie, la stratégie du président se fait attendre après le coup de force

La stratégie du président tunisien qui s'est octroyé les pleins pouvoirs le 25 juillet se fait attendre, le pays n'ayant toujours pas de gouvernement en dépit des multiples appels au retour à un fonctionnement normal des institutions, y compris à l'international et notamment de la France.

Depuis sa décision surprise de suspendre le Parlement pour un mois et de limoger le chef du gouvernement Hichem Mechichi, le président Kais Saïed a procédé par annonces sporadiques.

Outre le Premier ministre Hichem Mechichi, également ministre de l'Intérieur, il a écarté cinq autres ministres et nommé plusieurs hauts fonctionnaires au gouvernement.

Vendredi, il a écarté le ministre de la Santé par intérim et désigné à sa place un médecin militaire, Ali Mrabet, alors que le pays compte toujours parmi les plus hauts taux de mortalité de Covid-19 au monde.

Plusieurs noms de possible chef de gouvernement ont circulé, notamment celui du gouverneur de la Banque centrale, Marouane Abassi, un ex-cadre de la Banque mondiale.

Il a également été question de l'ex-ministre de l'Intérieur, Taoufik Charfeddine, cadre de la campagne du président en 2019, qui a été écarté du gouvernement début 2020 sous pression du parti d'inspiration islamiste Ennahdha, principal adversaire de Saïed.

Mais aucune nomination ne s'est concrétisée, la presse tunisienne spéculant sur de possibles refus des candidats pressentis.

L'attente soulevée par le coup de force de M. Saïed est énorme dans ce pays du Maghreb où la situation sociale et économique est particulièrement difficile.

La Tunisie, dont 14% du PIB pro-



vient du tourisme, achève une saison 2021 encore pire que la précédente, le pic épidémique ayant frappé le pays en plein été. Le couvre-feu en place depuis octobre dernier a éprouvé de nombreux secteurs.

La prise de pouvoir de M. Saïed intervient en pleine négociation avec le Fonds monétaire international. Confrontée à d'importants remboursements de dettes, la Tunisie cherche à obtenir un quatrième prêt en dix ans, en contrepartie de réformes socialement douloureuses.

Nombre de Tunisiens, descendus dans la rue pour exprimer leur enthousiasme le 25 juillet au soir, soutiennent les mesures de M. Saïed car ils sont exaspérés par la classe politique et attendent des actes forts contre la cor-

ruption et l'impunité.

Le président a levé l'immunité des députés et plusieurs interpellations de responsables politiques ont eu lieu ces derniers jours, mais certaines ont soulevé une inquiétude quant au respect des droits.

Citant le général de Gaulle, M. Saïed a déclaré qu'il n'avait plus "l'âge" de devenir un dictateur, assurant que les arrestations menées ne concernaient que des personnes déjà poursuivies par la justice.

"Un certain nombre de députés avait des affaires en justice et s'appuyait sur leur immunité pour se protéger", indique à l'AFP Aymen Bensallah, analyste chez Bawsala, ONG de suivi du Parlement. "Mais on manque encore d'informations sur la question des ar-

restations", dit-il.

Purge ou opération mains propres? "Nettoyer c'est nécessaire. Diaboliser ce serait désastreux", résume le quotidien francophone Le Temps dans un éditorial.

Selon l'ONG I Watch, 14 députés sont poursuivis ou condamnés pour divers délits et crimes -- fraude fiscale, escroquerie, soupçons de corruption, conflit d'intérêt et même harcèlement sexuel.

Mais dans les premiers interpellés se trouve un autre parlementaire, Yasmine Ayari, un civil condamné par un tribunal militaire en mars 2018 pour avoir critiqué l'armée.

Inquiètes du vide qui se prolonge à la tête du pays, de nombreuses organisations de la société civile ont appelé

M. Saïed à désigner un chef de gouvernement et à présenter publiquement sa stratégie.

Le principal parti au Parlement, Ennahdha, aux abois, s'est dit prêt à une autocritique, appelant jeudi à un dialogue national, auquel le président a coupé court le soir même en rejetant toute discussion avec ce qu'il a qualifié de "cellules cancéreuses".

La puissante centrale syndicale UGTT, qui a apporté son soutien au président, a elle réclamé la désignation rapide d'un gouvernement de "sauvetage".

L'absence de stratégie et de plans d'action inquiète d'autant plus certains militants que les mesures exceptionnelles prises par le président sont "renouvelables" après 30 jours.

## Deux nouvelles capitales provinciales du Nord de l'Afghanistan aux mains des talibans

Les talibans ont renforcé dimanche leur contrôle sur le nord de l'Afghanistan, s'emparant de deux capitales provinciales supplémentaires, dont la grande ville de Kunduz, dans une large offensive que l'armée semble incapable d'enrayer.

A quelques heures d'intervalle, les insurgés ont pris le contrôle de Kunduz, à 300 km au nord de Kaboul, qu'ils encerclaient depuis quelques semaines, et de Sar-e-Pul, 400 km plus à l'ouest.

"Kunduz est tombée. Les talibans ont pris le contrôle de tous les bâtiments clés de la ville", a affirmé un correspondant de l'AFP sur place.

La ville, déjà tombée deux fois ces dernières années aux mains des insurgés, en 2015 et 2016, est un carrefour stratégique du nord de l'Afghanistan, entre Kaboul et le

Tadjikistan.

La prise de Kunduz constitue le principal succès militaire des talibans depuis le début de leur offensive en mai, lancée à la faveur du retrait des forces internationales, qui doit être complètement achevé d'ici le 31 août.

Après s'être emparés de vastes territoires ruraux sans rencontrer beaucoup de résistance, ils concentrent leurs efforts depuis le début août sur les grandes villes, encerclant plusieurs capitales provinciales.

"Les talibans ont atteint la place centrale de Kunduz, ils sont bombardés par l'aviation", a affirmé Abdul Aziz, un résident du centre de Kunduz. "C'est le chaos total", a-t-il ajouté, joint par téléphone par l'AFP.

Fin juin, les talibans avaient pris le contrôle des districts enserrant Kunduz et de l'important poste-frontière de Shir Khan Bandar, frontalier

du Tadjikistan, un axe névralgique pour les relations économiques avec l'Asie centrale.

Parwina Azimi, une activiste des droits humains, a affirmé à l'AFP par téléphone que les responsables administratifs et le reste des forces armées s'étaient retirés vers des baraquements à environ trois kilomètres de Kunduz.

Le ministère de la Défense a affirmé que les troupes gouvernementales tentaient de reprendre des zones clés de la ville. "Les forces commandos ont lancé une opération de nettoyage. Certains endroits, dont la radio nationale et les bâtiments de la télévision, ont été dégagés", a-t-il affirmé.

Après Kunduz, Sar-e-Pul, à 600 km à l'ouest de Kaboul, est aussi tombée aux mains des talibans. Ceux-ci s'étaient déjà emparés samedi

de Sheberghan, à 50 km plus au nord, fief du célèbre chef de guerre Abdul Rashid Dostom.

"Les talibans ont encerclé un bataillon de l'armée en périphérie de la ville. Toutes les autres parties de la ville sont sous le contrôle des talibans", a déclaré Mohammad Hussein Mujahidzada, un membre du Conseil de la province de Sar-e-Pul.

L'incapacité de Kaboul à tenir le Nord du pays pourrait s'avérer crucial pour les chances de survie du gouvernement. Le nord de l'Afghanistan a toujours été considéré comme une place forte anti-talibans, où la résistance à leur encontre avait été plus forte lors de leur accession au pouvoir dans les années 90.

Les talibans ont dirigé le pays entre 1996 et 2001, en imposant leur version ultra-rigoureuse de la loi islamique, avant d'être chassés par une

coalition internationale menée par les Etats-Unis, pour leur refus de livrer Oussama ben Laden, dans la foulée des attentats du 11 septembre.

Vendredi, les insurgés avaient aussi saisi, sans rencontrer la moindre résistance, la ville de Zaranj, capitale de la lointaine province de Nimroz (sud-ouest), à la frontière avec l'Iran.

Kandahar (sud) et Hérat (ouest), deuxième et troisième villes du pays, sont aussi soumises à leur assaut depuis plusieurs jours, tout comme Lashkar Gah (sud), capitale de la province du Helmand, un des bastions des insurgés.

La rapidité de l'avancée talibane a pris par surprise les observateurs mais aussi les forces de sécurité afghanes, malgré l'aide reçue de l'armée de l'air américaine, qui a notamment bombardé les positions talibanes samedi à Sheberghan.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

REVÉRÉE	ÂGES	VILLE DU MAROC	DANS LE VENT	MAGICIENNES	SOPHUM PETIT DIABLE	CUBE GLACES	SURINE
BRAVE POISSON VORACE				ACCEPTÉ			
				JOINT	VOYELLES ARTICLE		MESURE DE CAPACITÉ
ARTICLE			PROLÉTAIRE				
FORME D'ÊTRE		SYMBOLE DU COBALT		NAIN FAUBOURGS			RAVITA-ILLÉ EN VOL
		CALCIUM MORCEAU D'ADN		GRECQUE	LACER		
VENU AU MONDE	LIVRE COLÈRE				GRAND ARBRE		
			UNITÉ D'ÉCLAIREMENT LISIÈRES		LETTRES DE TUNIS CHAIR		FORE
TERME SYMBOLE DU NÉON		MORCEAU DE BOIS		TOUFFE		MORCEAU DE CRÊPE À SEC	
		POULIE À GORGE BAVARDE			MACHIN		
ESPIONNÉES	CHOLIA POST-SCRIPTUM			PRONOM POSSESSIF		BIEN MODESTE ARTICLE ESPAGNOL	
					RESSENTI		
POSSESSIF			LIEU DE TRAVAIL				

Solution mots flechés d'hier

AV	É	R	S	I	O	N	S	U
I	S	U	G	N	O	U	A	
E	T	U	R	U	A	I	L	
A	T	R	A	B	I	L	A	I
L	A	L	I	S	E	U	R	
M	I	K	I	D	D	E	M	I
T	I	M	O	L	A	A	C	
D	E	M	E	N	D	I	C	I
C	O	N	R	I	F	B		
F	E	I	N	T	E	A	E	R
S	U	R	R	E	L	A	X	A

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmaridi

**Révision**  
Abdelmouein Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelrah khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Directeur artistique**  
E-mail: Liberation@libe.ma  
Téléphone: 0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue de EA.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc

**المغرب OJD MAROC**  
2017 www.ojd.ma



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Ils sont arrivés "Pour les Nuls".
- II. C'est un triomphe. - Tombé du ciel.
- III. Bling-bling.
- IV. Cache sexe. - On y trama la guerre de 1870. - Coeur de veau.
- V. Berceau de Tahar Ben Jelloun. - Ancienne alliance de défense de l'Asie de Sud-Est.
- VI. Elles permettent au promeneur de rêver.
- VII. Ils se dressent sur la tête. - Pronom d'un ami. - Le titane.
- VIII. Une spécialité de David Douillet. - Accords musicaux.
- IX. Obtenue d'un autre. - Fait comme certaine vache.
- X. Donna lieu à un sale trafic. - Elle fait mal au pied.
- XI. Personnel palindromique. - Ne se laisse pas faire.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Ils ne sont pas encore arrivés "Pour les Nuls".
- 2. Bon pour le rugby. - Les Latins d'embas.
- 3. Elles travaillent dans le tissu d'ameublement
- 4. Marche sportive. - Demande une réduction quand il a pété. - Queue de lapin.
- 5. Nid de taupes. - L'équipe des gones. - Étudiant enseignant.
- 6. Fanfan la Tulipe au cinéma.
- 7. Crac, boum, hue.
- 8. Cherche à sécher. - Un peu plus de 3.
- 9. Le skipper aime qu'il soit gonflé. - Démarre dans l'édition. - Un peu émêché.
- 10. Magazine féminin. - Vraiment pas brillant.
- 11. Que l'on a bien repassé. - Qui a trouvé de l'aide.

### Grilles de sudoku

<b>Facile</b>									<b>Moyen</b>										
		3		1	8			9	7	2	8			4				3	
6	9		5									7	9						
2										6	4						7	6	1
8		3	4	7									2	5	9				
	6		9		8			4					5	8	7	2	9	4	
					6	3	8		7					6	8	5			
4	2											3							2
							9		5	1							6	5	
1	5	8		3	2			9											4
<b>Difficile</b>									<b>Expert</b>										
			4	8	6								6						2
				3				8	6										3
		2		5					4										
4					5					3				4					
		6		4		1													
7			1							4									
	9			3		2													1
	7	3			1														4
					7	9	5												9

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

<b>Facile</b>									<b>Moyen</b>										
2	9	5	4	7	3	1	6	8	7	4	5	3	9	8	2	6	1		
3	8	7	5	1	6	9	4	2	3	8	6	2	1	4	7	5	9		
4	6	1	8	2	9	7	3	5	2	1	9	7	6	5	8	4	3		
9	1	3	2	6	4	8	5	7	6	9	8	1	5	3	4	7	2		
6	7	2	1	8	5	3	9	4	5	4	8	3	9	7	6	2	1		
1	2	9	6	4	8	5	7	3	8	3	6	7	5	2	4	1	9		
8	3	6	7	5	2	4	1	9	7	5	4	9	3	1	2	8	6		
<b>Difficile</b>									<b>Expert</b>										
9	7	5	3	4	2	6	1	8	5	1	8	2	4	9	3	7	6		
4	3	1	9	6	8	7	2	5	2	9	3	6	7	5	4	8	1		
6	2	8	1	7	5	4	3	9	6	4	7	1	3	8	2	9	5		
7	5	2	6	1	9	3	8	4	8	7	6	4	9	1	5	3	2		
3	1	4	5	8	7	9	6	2	1	2	5	3	8	6	7	4	9		
8	9	6	4	2	3	5	7	1	9	3	4	7	5	2	6	1	8		
2	6	9	7	5	1	8	4	3	3	8	2	9	6	4	1	5	7		
1	4	3	8	9	6	2	5	7	7	6	9	5	1	3	8	2	4		
5	8	7	2	3	4	1	9	6	5	4	5	1	8	2	7	9	6	3	

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	S	U	P	E	R	F	I	C	I	E	L	S
II	A	L	U	N		E	V	A	L	U	E	E
III	U	C		N	O	U	R	R	I		T	Q
IV	M	E	S	U	R	E	E		E	T	A	U
V	O	R	T	I	E		S	E	N	I	L	E
VI	N	E	E		M	E	S	U	S	E		S
VII	E		R	O	U	T	E	R		D	O	T
VIII	T	R	E	S	S	E		O	B	E	I	R
IX	T	U	E	S		T	A	P	E	U	S	E
X	E	S	S	U	I	E	V	E	R	R	E	S

## Ralentissement du rythme d'évolution de la dette financière des ENF en 2020

Le rythme d'évolution annuelle de la dette financière des entreprises non financières (ENF) a ralenti à 2,4% en 2020, totalisant près de 807,7 milliards de dirhams (MMDH), ressort-il du rapport 2020 sur la stabilité financière, publié par Bank Al-Maghrib (BAM), l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) et l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Ce ralentissement, qui s'expliquerait par la baisse voire l'arrêt d'activité résultant des effets de la pandémie, concerne à la fois la croissance de la dette financière des entreprises privées (3,5%) et celle des entreprises publiques (0,3%), précise la même source.

Ledit rapport indique aussi que la troisième enquête menée par le Haut-Commissariat au plan (HCP) en janvier 2021 dans le cadre du suivi des effets de la crise du nouveau coronavirus (Covid-19) sur l'activité des entreprises, révèle en effet que plus de 16% des entreprises ont été en arrêt définitif ou temporaire au terme du second semestre de 2020, rapporte la MAP.

En dépit de la décélération de l'endettement financier des entreprises, le ratio de leur dette rapportée au produit intérieur brut (PIB) a connu une hausse à 74,1% à fin 2020 après son maintien à 68,4% en 2018 et 2019. Cette évolution est imputable à la forte contraction du PIB en 2020 dans le sillage de la crise sanitaire.

Pour sa part, l'endettement financier des entreprises privées, constituant les deux tiers de la dette financière globale des entreprises non financières, s'est établi à 531,4 MMDH à fin 2020, soit 49,6% du PIB. Cette évolution s'explique essentiellement par le ralentissement de leur dette bancaire de 6,1% à 3,3% d'une année à l'autre.

S'agissant de la dette financière des entreprises publiques, son rythme de progression poursuit sa tendance baissière entamée depuis 2015, en marquant un léger accroissement de 0,3% en 2020 pour atteindre 276,3 MMDH, soit 25,8% du PIB après 23,9% à fin 2019. Cette décélération est imputable au recul de la composante extérieure de leur endettement financier qui s'est repliée de 2% après une baisse de 1,1% en 2019.

Quant aux emprunts bancaires des entreprises non financières, ils ont ralenti à 2,8% pour s'établir à 525,4 MMDH, représentant 48,2% du PIB, en hausse de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2019. La part de la dette bancaire des entreprises s'est maintenue autour de 65% de leur endettement financier global.

Par ailleurs, la dette bancaire contractée pour des besoins de financement des biens d'équipement (représentant 48% de la dette bancaire globale à fin 2020) ainsi que celle destinée à financer la promotion immobilière ont marqué respectivement un recul de 2,6% et 0,5%.

Pour ce qui est de la composante extérieure de l'endettement des ENF, représentant une part de 25% de leur dette financière globale, elle a poursuivi sa tendance baissière avec une contraction en 2020 de 2,9% à 198 MMDH.

## Baisse des cotations des céréales, huiles végétales et produits laitiers à l'échelle mondiale

Les cours mondiaux des produits alimentaires de base ont fléchi pour le deuxième mois consécutif. Les céréales, les huiles végétales et les produits laitiers ont pesé sur le recul de l'Indice FAO des prix des produits alimentaires en juillet, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

« L'Indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi en moyenne à 123 points en juillet 2021, cédant 1,2% par rapport au mois précédent, mais reste supérieur de 31% à son niveau de la même période en 2020 », a indiqué l'agence onusienne.

Dans son dernier rapport, la FAO attribue le recul enregistré en juillet à la baisse des cotations de la plupart des céréales et des huiles végétales ainsi que des produits laitiers.

Recul qui a plus que compensé l'augmentation des cours de la viande et du sucre pour le deuxième mois consécutif, fait observer l'organisation internationale.

Bien que supérieure de 28,6 points (29,6%) à son niveau de juillet 2020, la valeur moyenne de l'Indice FAO des prix des céréales observée en juillet 2021 a été 3% inférieure à celle de juin.



La FAO attribue ce recul à la chute de 6% d'un mois sur l'autre des prix internationaux du maïs, associée à des rendements meilleurs que prévu en Argentine et à de meilleures perspectives de production aux Etats-Unis d'Amérique.

« L'annulation des commandes de maïs de l'ancienne récolte par la Chine a également pesé sur les cotations de cette céréale », selon l'organisme international.

Si les cours de l'orge et du sorgho ont fortement chuté suite à une demande plus faible à l'importation, la FAO note toutefois une légère progression des cotations du blé en juillet.

Avec un bon de 1,8%, les cours de ce produit ont atteint « leur plus haut niveau depuis la mi-2014, compte tenu notamment des inquiétudes concernant le temps sec et l'état des cultures en Amérique du Nord », souligne-t-elle.

Quant aux prix internationaux du riz, les statistiques de la FAO montrent qu'ils ont atteint leur plus faible niveau depuis deux ans sous l'effet des variations des taux de change et de ventes ralenties par les coûts de transport élevés et les obstacles logistiques ».

En s'établissant à 155,4 points en juillet dernier, ce qui représente une

perte de 2,2 points (1,4%), l'Indice FAO des prix des huiles végétales a atteint son niveau le plus bas sur cinq mois.

Pour la FAO, cette contraction s'explique principalement par la baisse des prix des huiles de soja, de colza et de tournesol, qui a plus que compensé la hausse des prix de l'huile de palme.

Si les cours internationaux de l'huile de palme ont connu un rebond modéré en juillet, à cause d'une production plus faible que prévu dans les principaux pays producteurs ; ceux de l'huile de soja ont en revanche fléchi au cours du même mois, en raison notamment d'un taux d'incorporation de biodiesel inférieur en Argentine.

En raison d'un ralentissement des activités de marché dans l'hémisphère nord dû aux vacances d'été en cours, l'Indice des prix des produits laitiers s'est de son côté établi en moyenne à 116,5 points en juillet, affichant ainsi une baisse de 2,8% par rapport à juin.

En dépit de ce recul, l'agence onusienne note que l'Indice a progressé de 14,7 points (14,5%) par rapport à sa valeur à la même période l'année dernière.

A souligner que de tous les produits laitiers, le lait écrémé en poudre est celui qui a enregistré la plus forte baisse, suivi du beurre, du lait entier en

poudre et du fromage.

Soulignons également que les Indices FAO des prix du sucre et de la viande ont enregistré des hausses au cours du mois dernier.

Avec une hausse de 1,7%, la quatrième hausse mensuelle, l'Indice FAO des prix du sucre a progressé grâce principalement à « la fermeté des prix du pétrole brut ainsi qu'aux incertitudes quant à l'impact des récentes gelées sur les rendements au Brésil, tandis que les bonnes perspectives de production en Inde ont empêché une hausse plus importante », souligne la FAO.

S'agissant des prix de la viande dont l'Indice FAO s'est établi en moyenne à 110,3 points, sa légère hausse est liée aux cotations de la viande de volaille qui ont « le plus progressé en raison de l'augmentation des importations en Asie de l'Est et de l'expansion limitée de la production dans certaines régions ».

Si les prix de la viande de porc ont baissé suite à une diminution des importations chinoises, ceux de la viande bovine se sont également raffermis, en raison des importations élevées de la Chine et de la baisse de l'offre dans les principales régions productrices, selon les explications de l'agence.

Alain Bouthy



## En juillet, l'Indice FAO des prix des produits alimentaires recule pour le deuxième mois consécutif

## E-commerce : 9,4 millions d'opérations pour 3,8 MMDH au premier semestre

Les sites marchands et sites des facturiers affiliés au Centre monétique inter-bancaire (CMI) ont réalisé 9,4 millions d'opérations de paiement en ligne via cartes bancaires, marocaines et étrangères, pour un montant global de 3,8 milliards de dirhams (MMDH) durant le premier semestre 2021.

Cette activité ressort en progression de 55,5% en nombre et de 31,8% en montant par rapport au S1-2020, indique le Centre dans un récent rapport, ajoutant

que l'activité des paiements en ligne des cartes marocaines a augmenté de 57,1% à 9,1 millions de transactions et de 34,4% à 3,6 MMDH.

L'activité des paiements en ligne des cartes étrangères a, quant à elle, progressé de 18,6% à 308.000 transactions et a régressé de 7,3% à 166,8 millions de dirhams (MDH), rapporte la MAP. L'activité reste très fortement dominée par les cartes marocaines à hauteur de 96,7% en nombre de transactions et de

95,6% en montant.

Concernant les commerçants et eMarchands affiliés au CMI, ils ont enregistré 50,4 millions d'opérations de paiement, par cartes bancaires marocaines et étrangères, pour 20,4 MMDH, en amélioration de 34,3% en nombre d'opérations et de +6,6% en montant.

Les paiements par cartes bancaires marocaines et étrangères se répartissent, en termes de volume, sur la grande distribution (26%), habillement (11,4%), sta-

tions (7,1%), meubles & articles électroménagers (5,8%), restaurants (5,4%), santé (5,4%), recharges Wallets (5%) et autres secteurs (33,9%).

Le CMI souligne également l'adoption progressive mais forte du paiement sans contact. Le taux du nombre de transactions contactless est passé de 7,6% en nombre et de 2,9% en montant durant le 1er semestre 2020 à 28,9% en montant et 13,4% en nombre durant le 1er semestre 2021.



## "Europa Oil & Gas" détient le permis de recherche Inezgane

La société anglaise Europa Oil & Gas détient le permis de recherche Inezgane, en offshore d'Agadir, en partenariat avec l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM).

Les travaux géologiques et d'interprétation des données disponibles (géologie, sismique 2D et 3D et anciens puits) ont permis d'identifier plusieurs prospects dont les ressources potentielles sont estimées par la compagnie à 2 milliards de barils, indique un communiqué de l'ONHYM parvenu mercredi à la MAP, précisant qu'"il s'agit là de ressources potentielles et non de réserves prouvées".

Le processus d'exploration doit se poursuivre avec des travaux spécifiques complémentaires pour mieux comprendre le système pétrolier et mieux cibler les structures à forer, relève la même source.

Europa Oil & Gas a lancé le processus de recherche de partenaire qui partagerait les frais liés aux investissements des prochaines périodes d'exploration, souligne l'Office, notant que cette procédure utilisée par les compagnies de toute taille, est très commune dans le domaine de l'exploration pétrolière.

L'Office précise également que les compagnies pétrolières cotées en bourse sont obligées de faire des annonces pour informer les investisseurs et les régulateurs boursiers de leurs activités.

# La BAD met en avant les facteurs clés du succès du Plan Maroc Vert

La Banque africaine de développement (BAD) a mis en avant, dans une étude de recherche, les facteurs clés du succès du Plan Maroc Vert (PMV) et les enseignements à tirer de cette stratégie.

Il s'agit entre autres de l'environnement institutionnel et des réformes juridiques qui ont permis d'attirer le secteur privé, ainsi que de l'expérience de l'agrégation avec les incitations et l'aide aux producteurs et aux acheteurs, indique la BAD dans cette étude sur les perspectives de développement des zones de transformation agro-industrielle spéciales (SAPZ) en Afrique.

Ainsi, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique publique de développement agricole et rural, fait remarquer la même source, estimant que l'actualisation juridique des instruments législatifs et réglementaires et des acteurs régissant le secteur agricole a été une étape importante de la mise en œuvre du premier volet du PMV, rapporte la MAP.

Ces adaptations concernent les cadres juridiques régissant la production agricole (décret n°2-13-359), les organisations interprofessionnelles agricoles et halieutiques (loi n°03-13), l'agrégation agricole (loi n°04-12) pour le déploiement et l'amélioration de projets d'agrégation inclusifs, et les cadres juridiques régissant la sécurité des produits alimentaires et la protection de la qualité des produits locaux issus de la production biologique (loi n°39-12), l'origine locale et les labels de qualité (loi n°25-06) et le conseil agricole (loi n°58-12) pour créer l'Agence nationale de conseil agricole (ANCA), relève l'étude.

Ces réformes juridiques se sont accompagnées de réformes institutionnelles des agences gouvernementales et d'interventions publiques dans le secteur agricole. Le ministère a recentré ses principales fonctions de réglementation, tandis que la prestation de services et le soutien à l'investissement dans l'agriculture ont été délégués à des agences autonomes et au secteur privé par le biais de partenariats public-privé.

La création de l'Agence de développement agricole (ADA) pour promouvoir l'investissement privé dans le secteur, de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) et de l'Office national du conseil agricole (ONCA) chargé de la formation et des services de conseil aux producteurs illustre parfaitement la façon dont la réforme institutionnelle a contribué à recadrer la répartition des tâches entre les agences étatiques et à créer un environnement propice pour attirer des investissements privés supplémentaires, explique la BAD.

Entre 2008 et 2018, 104 milliards de dirhams d'investissements ont été obtenus en partie grâce à ces réformes, dont 40% d'investissements publics et 60% d'investissements privés, rappelle-t-elle.

Par ailleurs, la Banque sou-



ligne que les changements relatifs à l'agrégation de la production ont encouragé l'intégration verticale et horizontale le long des chaînes de valeur prioritaires. La loi régit les accords contractuels entre producteurs (agréés) et acheteurs (agrégateurs) dans le cadre d'un projet d'agrégation et définit juridiquement l'agrégation (agricole) comme étant l'association volontaire d'un groupement de producteurs avec un acheteur spécifique par un contrat d'agrégation définissant à la fois le soutien technique à apporter par l'acheteur à ces producteurs et les conditions d'achat de leur production.

Ces projets d'agrégation doivent viser à répondre à plusieurs objectifs. Il s'agit d'une meilleure organisation de la production agricole par l'assistance technique aux producteurs, et l'achat et/ou l'utilisation à titre collectif d'intrants et d'équipements de production, ainsi que de la facilitation de l'accès au financement et/ou à l'assurance agricole.

Il est aussi question d'avoir un meilleur accès aux marchés pour les producteurs et de l'ajout

de valeur pour les produits agroalimentaires (par le conditionnement, le stockage, la transformation). En ce qui concerne la mise en place d'un système d'incitation consacré aux projets d'agrégation, 63 projets de ce type couvrant une superficie totale de 177.000 hectares ont été mis en œuvre au profit de 55.000 agriculteurs dont 80% de petits exploitants possédant moins de 5 hectares.

Cet axe d'agrégation est important étant donné la composition du secteur agroalimentaire d'environ 20.505 unités industrielles, principalement des petites et moyennes entreprises (PME), et 143.000 salariés. L'activité repose en grande partie sur la simple valeur ajoutée des produits dominants, notamment les céréales de mouture, l'huile, les fruits et légumes en conserve, le poisson en conserve et les aliments pour animaux.

Des capacités supplémentaires sont nécessaires pour que les PME se conforment aux exigences strictes (publiques et privées) en matière de sécurité alimentaire, de qualité, de traça-

bilité, d'étiquetage et de durabilité environnementale imposées par les marchés d'exportation à forte valeur vers lesquels le Maroc entend diversifier sa production.

"La stratégie d'agropoles et d'agrégation du gouvernement menée au titre de la première phase du Plan Maroc Vert (2008-2014) a été revue en 2014. Il a été recommandé de donner davantage la priorité à la promotion des investissements dans l'ajout de valeur, la transformation agroalimentaire et la diversification des marchés. Des progrès ont été réalisés au niveau institutionnel grâce à d'importantes réformes juridiques et organisationnelles et des résultats ont été observés au niveau des exploitations avec l'expansion de la production et des gains de productivité", fait savoir la BAD.

Il importe d'insister davantage sur le développement de la chaîne de valeur en aval des exploitations agricoles, sur la diversification des marchés et sur la mobilisation d'investissements plus importants du secteur privé dans les agropoles, préconise-t-elle.



L'environnement institutionnel et les réformes juridiques ont permis d'attirer le secteur privé

Les jeux PlayStation Plus du mois d'août

## Avis aux amateurs de tennis, battle royal et jeu de tir à la troisième personne

Comme chaque mois, trois jeux pour PlayStation 4 et 5 sont disponibles en téléchargement gratuitement, depuis quelques jours pour les abonnés PlayStation Plus. Les amateurs des jeux de shoot coopératif, de tennis ou encore de battle royale seront certainement comblés. Même si le service a perdu plus d'un million d'utilisateurs, avec un total de 46,3 millions d'abonnés, au 30 juin 2021, contre 47,6 millions un trimestre plus tôt, son utilité n'est plus à prouver, surtout en ces temps de pandémie où il est préférable de se mettre au chaud devant sa télé.

### Tennis World Tour 2

Ce jeu est la promesse d'une immersion totale dans l'univers

de la petite balle jaune. Avec un large éventail de joueurs et joueuses professionnels, dont les Federer, Nadal et plein d'autres encore, Tennis World Tour 2 ne laissera personne insensible. D'autant que contrairement au premier opus, le jeu est développé par le studio autrichien Big Ant, auquel on doit AO Tennis, l'une des meilleures licences de tennis qui existe actuellement sur le marché.

A y regarder de plus près, Tennis World Tour 2 n'est pas loin d'atteindre ce niveau également. On pourrait même oser affirmer qu'au niveau du graphisme, il dépasse AO Tennis et de loin. Le jeu est une simulation de la pratique du tennis. Il offre plusieurs modes de jeu, mais pas que. La modélisation

de nombreux tennismans du parcours professionnel officiel est un atout de poids supplémentaire, tout comme un mode carrière, jouable à la fois en solo comme en ligne. Petit bémol, la prise en main du gameplay s'avère ardue. Le timing est crucial à la fois quand il faut attaquer la balle mais aussi lorsqu'il défend sa ligne de fond.

### Hunter's Arena: Legends

Hunter's Arena: Legends est un battle royal, autrement dit, un jeu où s'entremêlent plusieurs genres, dont les jeu de service et de tir. De plus, le Gameplay du titre édité par Mantisco, est basé sur la mécanique dite du last man standing

ou « dernier homme survivant ». Il brille également par des fonctionnalités inspirées des genres action-RPG (Fortnite, Persona 5, Nier), mais aussi des MOBA (Multiplayer Online Battle Arena), à l'instar de League of Legends, Smite et Dota 2.

Le jeu promet des parties endiablées puisqu'il peut réunir jusqu'à soixante participants sur une seule et même carte. Afin de survivre et triompher, le contrat est simple. Le joueur n'a d'autre choix que d'améliorer l'équipement de son personnage. Une étape cruciale pour vaincre de puissants monstres, utiles pour acquérir de l'expérience et même s'allier avec d'autres concurrents. Mais attention, le risque de trahison



## A Londres, les mordus de salsa de retour sur la piste



Privés depuis de longs mois à cause de la pandémie de coronavirus, les adeptes britanniques de la salsa renouent avec leur passion sur la

piste de danse. "Sortez et dansez tant que c'est encore autorisé!", lance le professeur Dani K, à ses élèves dans un studio de danse du nord de la capitale

britannique, où le Français de 40 ans enseigne avec sa compagne Sarah Rowe, 32 ans.

Les élèves font tourner leurs partenaires sur la piste, comptent soigneusement les pas et se tapent dans les mains après chaque danse. Ici pas de masque, mais de l'air conditionné. "Être de nouveau au milieu de gens, ça fait vraiment de bien", souligne Vitaliy Zasadnyy, un ingénieur de 29 ans. "La salsa, c'est une danse sociale".

Les restrictions sanitaires sur les rassemblements en intérieur ont été levées en Angleterre le 19 juillet. Mais avant cela, Dani a dû s'adapter, en apprenant aux élèves à s'initier aux pas de base, sans contact avec leurs partenaires, ou même en ligne. "La danse à deux est plus difficile, parce qu'on a besoin de se toucher", explique-t-il à l'AFP, se remémorant une époque difficile en raison de la "frustration des élèves".

Joana Castro, une infirmière origi-

naire du Portugal, termine sa première véritable salsa. "C'est ma toute première leçon avec un contact avec un partenaire", sourit-elle, "c'est difficile de laisser quelqu'un mener la danse, mais c'est beaucoup plus amusant, ça m'a beaucoup plu".

Malgré les limites de l'exercice, les cours à distance ont représenté "une ligne de vie pour nous, mentalement et bien sûr financièrement", explique Sarah Rowe. Pour le couple, qui attend un enfant, le confinement de mars 2020 a été un vrai coup dur.

"Vous passez de 100% à 5% de votre revenu, dans le même temps ni votre loyer ni vos frais ne diminuent", raconte Dani. Sa compagne a admis une pointe d'appréhension à la reprise des cours en présentiel. Mais à la fin de la session, elle s'est sentie suffisamment à l'aise pour montrer quelques pas avec Dani, mais aussi avec les élèves, ravie: "C'est vraiment génial de faire de nouveau ce qu'on aime".



est bel et bien présent. Surtout qu'on s'y attend le moins.

#### Plants vs. Zombies: Battle for Neighborville

Si PlayStation Plus avait pour intention d'offrir des jeux divers et variés à ses abonnés, il ne pouvait mieux s'y prendre. Et pour cause, contrairement aux jeux précités, Plants vs. Zombies: Battle for Neighborville est un jeu de tir à la troisième personne. Le tout nouvel épisode de la célèbre franchise qui met en scène un combat disjoncté entre les végétaux aux morts-vivants, reprend, avec un succès monstre, les

grandes lignes mécaniques d'un Garden Warfare, par exemple.

Par ailleurs, des nouveautés sont à signaler. A commencer par de nouveaux personnages, mais aussi de nouvelles maps et de nouvelles mécaniques. Le tout a été accessible en premier lieu via une sortie anticipée pour une période de six semaines, avant d'être uploadé sur PlayStation Plus. En tout cas, dans cette histoire qui se déroule dans la ville de Neighborville, une bourgade où tout se passe bien, le conflit entre les végétaux et les morts-vivants est amusant à souhait.

C.C

## Décès de Dennis "Dee Tee" Thomas, cofondateur du groupe funk "Kool and the Gang"

Un des cofondateurs du légendaire groupe de funk et disco "Kool and the Gang", Dennis Thomas (connu sous le nom de "Dee Tee"), est décédé samedi à l'âge de 70 ans, a annoncé "Kool and the Gang".

"Le 7 août 2021, Dennis Thomas, mari, père bien-aimé et cofondateur de Kool and the Gang, est décédé paisiblement dans son sommeil à l'âge de 70 ans dans le New Jersey", a annoncé sur sa page Facebook, le groupe funk qui avait déjà perdu l'an dernier l'un de ses leaders, Ronald Bell.

Ses partenaires qui lui rendaient hommage, ont fait savoir que "Dee Tee était connu comme la quintessence du mec cool, apprécié pour ses vêtements et cha-

peaux branchés, et son comportement décontracté".

"Saxophoniste alto, flûtiste, percussionniste" et "maître de cérémonie lors des concerts", il était apparu pour la dernière fois avec le groupe le 4 juillet dernier, lors du Hollywood Bowl de Los Angeles, écrivent-ils.

Fondé en 1964 dans le New Jersey, d'abord sous le nom des Jazziacs par les frères Robert et Ronald Bell, notamment Dennis Thomas, Kool and the Gang a une longévité rare, autant sur scène que dans les boîtes de nuit, où il fait encore danser.

"Celebration", "Jungle Boogie", "Get down on it", "Ladies' Night", le groupe compte de nombreux tubes et a inspiré de nombreux classiques du rap.



## Bouillon

de culture

### Décès



L'actrice égyptienne Dalal Abdel Aziz est décédée, samedi, à l'âge de 61 des suites du nouveau coronavirus (Covid-19), quelques mois après la mort de son époux, l'acteur Samir Ghanem, ont annoncé ses proches.

L'information a été confirmée par les époux des deux filles de l'actrice, ont rapporté des médias locaux.

Depuis plusieurs semaines, l'actrice était en état critique, après avoir contracté la Covid-19, toujours selon ses proches.

Née le 17 janvier 1960 dans la ville de Zagazig, au nord du Caire, Dalal Abdel Aziz avait commencé sa carrière d'actrice avec un petit rôle dans une série télévisée (Bint Al Ayyam) en 1977 avant d'être acclamée dans les années 80 pour ses performances exceptionnelles à la télévision et au cinéma.

L'actrice égyptienne a joué dans des dizaines de séries télévisées, de films et de pièces de théâtre au cours d'une carrière de plus de quatre décennies.

## L'ombre d'Aaliyah plane sur le procès de R.Kelly



En août 2001, la mort de la chanteuse Aaliyah dans un crash d'avion laissait la planète R&B sous le choc. Vingt ans plus tard, son nom résonnera au procès pour abus sexuels de R. Kelly. Cela fait plus d'un quart de siècle

que le musicien de 54 ans est soupçonné ou accusé de pédopornographie, relations sexuelles avec des mineures et violences sexuelles. La manière dont il s'est entouré de femmes ou de jeunes filles a même nourri des soupçons de secte sexuelle.

Les doutes ont commencé quand R. Kelly a pris sous son aile Aaliyah Haughton, qui avait 15 ans lorsqu'il a produit son premier album, "Age Ain't Nothing But A Number". Quelques mois plus tard, le 31 août 1994, le couple se mariait, une union finalement annulée à cause de l'utilisation d'un faux certificat attestant que la jeune étoile du R&B avait plus de 18 ans.

A son procès à New York, où démarre ce lundi la sélection des jurés, R. Kelly, mis en cause pour abus sexuels, devra aussi répondre de corruption. Selon l'acte d'accusation, il avait payé un fonctionnaire de l'Etat de l'Illinois pour obtenir une fausse carte d'identité afin de se marier avec une mineure, désignée comme "Jane Doe #1" dans le dossier. Pour beaucoup, il s'agit d'Aaliyah.

Selon les procureurs, R. Kelly pensait qu'une fois mariée, la jeune fille, avec laquelle il avait eu des relations sexuelles, serait découragée de témoigner contre lui lors d'un éventuel procès. L'accusation de

corruption sera scrutée de près au procès, potentiellement le premier d'une série de quatre qui attendent le chanteur, pour abus sexuels.

Mais le cas d'Aaliyah "est un exemple parmi beaucoup d'autres", explique Kathy Landoli, auteure d'une biographie à venir sur la chanteuse décédée ("Baby girl: better known as Aaliyah"). "Au procès, nous allons voir qu'elle n'était pas une exception mais bien la règle" et "pour la première fois, ce mariage sera vu pour ce qu'il est: une fraction d'un système très violent", ajoute-t-elle, en déplorant que l'union ait été présentée "comme une jolie histoire d'amour".

Parmi les six victimes concernées par le procès tenu à New York, sur lesquelles peu d'éléments ont filtré, plusieurs étaient mineures à l'époque des faits. "Elles diront leur vérité (...) dans l'intérêt de la justice. Ça ne sera pas facile mais elles sont très courageuses", a confié à l'AFP l'avocate Gloria Allred, qui représente trois d'entre elles.

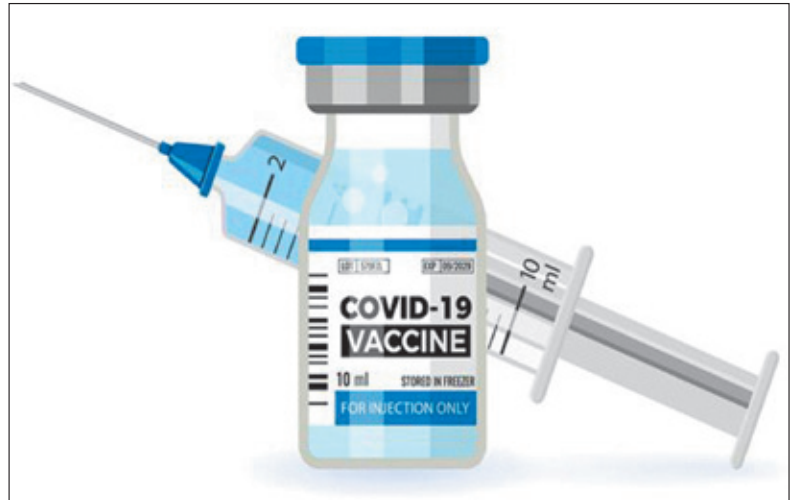
# Pourquoi la vaccination devrait être obligatoire

Je vous écris de Victoria, l'Etat australien qui est devenu, en 1970, la première juridiction au monde à rendre obligatoire le port de la ceinture de sécurité dans une voiture. La législation a été attaquée comme une violation de la liberté individuelle, mais les Victoriens l'ont acceptée parce qu'elle a sauvé des vies. Aujourd'hui, la plupart des pays du monde ont une législation similaire. Je ne me souviens pas de la dernière fois que j'ai entendu quelqu'un exiger la liberté de conduire sans porter de ceinture de sécurité.

Au lieu de cela, nous entendons maintenant des demandes pour la liberté de ne pas être vacciné contre le virus qui cause la Covid-19. Brady Ellison, membre de l'équipe olympique de tir à l'arc des États-Unis, a déclaré que sa décision de ne pas se faire vacciner était "un choix personnel à cent pour cent", insistant sur le fait que "quiconque dit le contraire enlève les libertés des gens".

L'étrangeté, ici, c'est que les lois qui nous obligent à porter des ceintures de sécurité portent vraiment atteinte à la liberté, alors que les lois qui obligent les gens à se faire vacciner s'ils doivent se trouver dans des endroits où ils pourraient infecter d'autres personnes restreignent un type de liberté afin de protéger la liberté d'autrui de vaquer à ses occupations en toute sécurité.

Ne vous méprenez pas. Je soutiens fermement les lois exigeant que les conducteurs et les passagers des voitures portent la ceinture de sécurité. Aux États-Unis, on estime que de telles lois ont sauvé environ 370.000 vies et évité de nombreuses blessures plus graves. Néanmoins, ces lois sont paternalistes. Ils nous obligent à faire quelque chose pour notre propre bien. Ils



violent le célèbre principe de John Stuart Mill : «Le seul but pour lequel le pouvoir peut être légitimement exercé sur tout membre d'une communauté civilisée, contre sa volonté, est d'empêcher de nuire à autrui». Le fait que la coercition soit pour le bien de l'individu n'est «pas un mandat suffisant».

Il y a beaucoup à dire sur ce principe, surtout lorsqu'il est utilisé pour s'opposer aux lois contre les actes sans victime. Mais Mill avait plus confiance dans la capacité des membres des communautés «civilisées» à faire des choix rationnels concernant leur propre intérêt que nous ne pouvons l'avoir aujourd'hui.

Avant que les ceintures de sécurité ne soient rendues obligatoires, les gouvernements menaient des campagnes pour éduquer les gens sur les risques de ne pas les porter. Ces campagnes ont eu un certain effet, mais le nombre de personnes qui portaient des ceintures de sécurité était loin des 90% ou plus qui les portent aux États-Unis aujourd'hui (avec des chiffres similaires ou supérieurs dans de nombreux autres pays où le fait de ne pas les porter est une infraction).

La raison en est que nous ne sommes pas doués pour nous protéger contre de très petits risques de catastrophe. Chaque fois que nous montons dans une voiture, le risque que nous soyons impliqués dans un accident suffisamment grave pour causer des blessures, si nous ne portons pas de ceinture de sécurité, est très faible. Néanmoins, étant donné le coût négligeable du port de la ceinture, un calcul raisonnable de ses propres intérêts montre qu'il est irrationnel de ne pas en porter. Les survivants d'accidents de voiture qui ont été blessés parce qu'ils ne portaient pas de ceinture de sécurité reconnaissent et regrettent leur irrationalité - mais seulement lorsqu'il est trop tard, comme c'est toujours le cas pour ceux qui ont été tués alors qu'ils ne portaient leur ceinture.

Nous assistons maintenant à une situation très similaire avec la vaccination. Brytney Cobia a récemment publié sur Facebook le récit suivant de ses expériences de travail en tant que médecin à Birmingham, en Alabama :

«J'admets à l'hôpital des jeunes en bonne santé atteints d'infections Covid très graves. L'une des dernières choses qu'ils font avant d'être intubés est de me supplier pour le vaccin. Je leur tiens la main et leur dis que je suis désolé, mais c'est trop tard. Quelques jours plus

tard, lorsque j'appelle l'heure du décès, je serre les membres de leur famille dans mes bras et je leur dis que la meilleure façon d'honorer leur proche est d'aller se faire vacciner et d'encourager tous ceux qu'ils connaissent à faire de même. Ils pleurent. Et ils me disent qu'ils ne savaient pas. Ils pensaient que c'était un canular. Ils pensaient que c'était politique. Ils pensaient que parce qu'ils avaient un certain groupe sanguin ou une certaine couleur de peau, ils ne tomberaient pas aussi malades. Ils pensaient que c'était «juste la grippe». Mais ils avaient tort. Et ils aimeraient pouvoir y retourner. Mais ils ne peuvent pas.

La même raison justifie de rendre obligatoire la vaccination contre la Covid-19 : sinon, trop de personnes prennent des décisions qu'elles regretteront par la suite. Il faudrait être monstrueusement insensible pour dire : «C'est de leur faute, qu'ils meurent».

Dans tous les cas, à l'ère de Covid, rendre la vaccination obligatoire ne viole pas le principe de «mal à autrui» de Mill. Les athlètes olympiques non vaccinés font courir des risques aux autres, tout comme le fait d'accélérer dans une rue animée. Le seul «choix personnel» qu'Ellison aurait dû avoir était de se faire vacciner ou de rester à la maison. Si le Comité international olympique avait déclaré que seuls les athlètes vaccinés pouvaient concourir, cela aurait libéré des milliers d'athlètes d'un risque accru d'infection et aurait justifié de passer outre le désir d'Ellison de concourir sans être vacciné.

Pour la même raison, les règles annoncées le mois dernier en France et en Grèce exigeant que les personnes se rendant au cinéma, dans les bars ou voyageant dans un train présentent une preuve de vaccination ne constituent une violation de la liberté de personne. En février dernier, lorsque le gouvernement indonésien est devenu le premier à rendre la vaccination obligatoire pour tous les adultes, la véritable tragédie n'était pas qu'il violait la liberté de ses citoyens, mais que les pays les plus riches n'aient pas fait don des vaccins dont ils avaient besoin pour appliquer la loi. En conséquence, l'Indonésie est désormais l'épicentre du virus et des dizaines de milliers d'Indonésiens non vaccinés sont morts.

Par Peter Singer

Professeur de bioéthique à l'Université de Princeton et fondateur de l'organisation à but non lucratif The Life You Can Save



J'admets à l'hôpital des jeunes en bonne santé atteints d'infections Covid très graves. L'une des dernières choses qu'ils font avant d'être intubés est de me supplier pour le vaccin. Je leur tiens la main et leur dis que je suis désolé, mais c'est trop tard

En kiosque ou sur le web

# Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

© Myriem Kammich

**L'information par les professionnels: rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



**MAGIC FOOD**  
Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Au capital de 1.000.000,00 dirhams  
Siège Social : 12 RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETAGE APPT 06 CASABLANCA  
RC : 243507 IF : 40430060  
DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale mixte du 21/07/2021, il a été décidé de procéder à :  
• La dissolution anticipée de la société pour cause de non réalisation de l'objet social ;  
• La mise de la société en liquidation amiable ;  
• La nomination de Mr KHALIL LAKHDIM en qualité de liquidateur.  
Le siège de liquidation auquel les correspondances doivent parvenir est fixé à : 12 RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETAGE APPT 06 CASABLANCA  
Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 29/07/2021 sous le numéro 786465  
Pour extrait et mention  
L'associé gérant

N° 7083/PA

**BAKRI TRAV**  
Société à responsabilité limitée Au capital de 100.000,00 dirhams  
Siège Social : OUIFAK 3 RUE 66 N 22 RDC OULFA CASABLANCA  
RC : 276391 IF : 14411881  
ICE : 000006021000005  
DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale mixte du 29/06/2021, il a été décidé de procéder à :  
• La dissolution anticipée de la société pour cause de non réalisation de l'objet social ;  
• La mise de la société en liquidation amiable ;  
• La nomination de Mme. HABIBA SAYEKH en qualité de liquidateur.  
Le siège de liquidation auquel les correspondances doivent parvenir est fixé à : OUIFAK 3 RUE 66 N 22 RDC OULFA CASABLANCA.  
Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 29/07/2021 sous le numéro 786517  
Pour extrait et mention  
L'associé gérant

N° 7084/PA

**AL MOUCHAIDA ISKANE**  
Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Au capital de 300.000,00 dirhams  
Siège Social : 12 RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETAGE APPT 06 CASABLANCA  
RC : 240039 IF : 40421309  
DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale mixte du 21/06/2021, il a été décidé de procéder à :  
• La dissolution anticipée de la société pour cause de non réalisation de l'objet social ;  
• La mise de la société en liquidation amiable ;  
• La nomination de Mr KHALIL LAKHDIM en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation auquel les correspondances doivent parvenir est fixé à : 12 RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETAGE APPT 06 CASABLANCA  
Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 29/07/2021 sous le numéro 786461  
Pour extrait et mention  
L'associé gérant

N° 7085/PA

« LACOTRA Sarl »  
Au capital de 2.500.000,00DHS  
SIEGE SOCIAL : 123 BD ALEXANDRIE CASABLANCA  
Cession des parts sociales  
RC : 64013 IF : 1084146  
L'assemblée générale ordinaire de la société à responsabilité limitée LACOTRA Sarl, au capital de 2.500.000,00 DH ayant son siège social à 123 BD ALEXANDRIE CASABLANCA, dans sa réunion du 01/07/2021, a décidé ce qui suit :

1. cession des parts sociales - monsieur LAKHDIM HATTAB cède 50 parts sociaux à monsieur LAKHDIM KHALIL (cinquante) parts sociales et 50 parts sociaux à monsieur LAKHDIM SAID (cinquante) parts sociales et 50 parts sociaux à LAKHDIM HATTAB cèdent 50 parts sociaux à monsieur LAKHDIM ADIL (cinquante) parts sociales  
2. nouvelle répartition de capitalité savoir :  
- LAKHDIM KHALIL (dix mille six cent soixante-dix) parts sociales 10670 parts  
- LAKHDIM SAID (sept mille sept cent soixante) parts sociales 7760 parts sociaux  
- LAKHDIM ADIL (six cent cinq cent soixante-dix) parts sociales 6570 parts sociaux  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 29/07/2021 sous le numéro 788529

N° 7086/PA

**IMA PHARM - SARL AU**  
SUIVANT acte sous seing privé en date du 14 Janvier 2021 à Casablanca, il a été institué une Société à responsabilité limitée d'associé unique:  
Dénomination Sociale : IMA PHARM  
Capital social est fixé à la somme de 100.000 Dirhams, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune, souscrites et libérées par Madame Imane DAKKA.  
Associé unique : Imane DAKKA,  
Siège social : NOUACER Dar Bouazza 28-29, AL ALIA GH 115  
Objet : - L'exploitation d'une officine de pharmacie  
Durée : 99 années  
Gérant : - Imane DAKKA, demeurant à RES BAY VIEW IMM E APPT 04 AIN DIAB, titulaire de la carte d'identité nationale n° A336116.  
La Société est immatriculée au RC de Casablanca sous le n° 512511  
Le dépôt est effectué sous le N°788930, le 04 Aout 2021.

N° 7087/PA

**OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)**

Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Sécurisation et entretien des ouvrages de production au niveau des centres relevant de SPN/2 à Tétouan

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 85 DR9/C/SPN/2/2021

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : la Sécurisation et entretien des ouvrages de production au niveau des centres relevant de SPN/2 à Tétouan.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 250 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3.000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres (RCDF, RCDG, CCAF, CCAF, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 08/09/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tan-

ger. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger  
Téléphone : 05- 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71 Email : [fferrasi@onee.ma](mailto:fferrasi@onee.ma) - [fboujida@onee.ma](mailto:fboujida@onee.ma)

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 7088/PC

**ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)**  
Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DRAA -TAFILALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 65 DRD/CE/D/2021

Alimentation en Eau Potable des douars de la Commune Territoriale d'AIT IZDEG (province de Midelt) - lot : Génie Civil  
La Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, lance l'appel d'offres qui concerne :

-AO N° 65 DRD/CE/D/2021: Alimentation en Eau Potable des douars de la commune territoriale d'AIT IZDEG (Province de Midelt) - lot : Génie Civil

Le financement du projet est assuré par L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 536 675,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 15 400,00 00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

-Le dossier de consultation peut être retiré aux adresses suivantes : Bureau d'ordre de la Direction Régionale DRAA -TAFILALET : 20, Rue Antisrabé - Meknès - Tél. : (05)35520508 Fax : (05)35524195

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET - 20, Rue Antisrabé - Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis,  
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET - 20, Rue Antisrabé - Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis,  
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 08/09/2021 à 10 heures à la Direction Régionale du DRAA TAFILALET de l'ONEE -Branche Eau à l'adresse citée ci-dessous :

Direction Régionale de l'ONEE -Branche Eau , 20 Rue, Antisrabé Ville Nouvelle MEKNES.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE -Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antisrabé - Meknès - Tél. : (05)35-52-05-08 - Fax : (05)35-52-41-95

Email : [yramchoun@onee.ma](mailto:yramchoun@onee.ma) ; [selamielhassani@onee.ma](mailto:selamielhassani@onee.ma)

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 7089/PC

**ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)**  
Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DRAA -TAFILALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 67 DRD/CE/D/2021

Alimentation en Eau Potable des douars de la Commune Territoriale d'AIT IZDEG (province de Midelt) - lot : Equipement

La Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, lance l'appel d'offres qui concerne :

-AO N° 67 DRD/CE/D/2021: Alimentation en Eau Potable des douars de la commune territoriale d'AIT IZDEG (Province de Midelt) - lot : Equipement

Le financement du projet est assuré par L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des

prestations s'élève à 450 979,00 DH TTC  
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 4 600,00 00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

-Le dossier de consultation peut être retiré aux adresses suivantes :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale DRAA -TAFILALET : 20, Rue Antisrabé - Meknès  
Tél. : (05)35520508 Fax : (05)35524195

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET - 20, Rue Antisrabé - Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis,  
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET - 20, Rue Antisrabé - Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis,  
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 08/09/2021 à 10 heures à la Direction Régionale du DRAA TAFILALET de l'ONEE -Branche Eau à l'adresse citée ci-dessous :

Direction Régionale de l'ONEE -Branche Eau , 20 Rue, Antisrabé Ville Nouvelle MEKNES.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE -Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antisrabé - Meknès - Tél. : (05)35-52-05-08 - Fax : (05)35-52-41-95

Email : [yramchoun@onee.ma](mailto:yramchoun@onee.ma) ; [selamielhassani@onee.ma](mailto:selamielhassani@onee.ma)

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 7090/PC



OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
 Branche Eau  
 DIRECTION REGIONALE DE TENSIFT  
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° 49/DR2/2021  
 Séance publique  
 La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : maintenance des équipements hydrauliques et électromécaniques des ouvrages assainissement des centres relevant de la direction Régionale du Tensift. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 439 736,00 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 14 400 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz-Marrakech- Tél : 05 24 35 12 10 Fax : 05 24 43 91 09  
 Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
 - Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz-Marrakech avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.  
 - Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz-Marrakech avant

la date et heure de la séance d'ouverture des plis.  
 - Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.  
 L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 09 Septembre 2021 à 10h à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz-Marrakech. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.  
 Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau - sise au Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz-Marrakech - Fax : 05 24 43 91 09 - Email : [rjdoua@onee.ma](mailto:rjdoua@onee.ma).  
 Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).  
 N° 7091/PC

ROYAUME DU MAROC  
 OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
 Branche Eau  
 DIRECTION REGIONAL DU NORD

Renforcement et extension de la station de surpression d'Ajdir et Réhabilitation des installations d'AEP d'Al Hoceima  
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
 N° 77 /DR9/CE/I/ 2021

Séance publique

Avis rectificatif N°01

Il est porté à la connaissance des Sociétés intéressées par l'appel d'offres cité en dessus, que la séance publique d'ouverture des plis aura lieu **le Mercredi 22 SEPTEMBRE 2021 à Dix (10) heures du matin au lieu du Mercredi 01 SEPTEMBRE 2021 à Dix (10) heures** à la Direction Régional du Nord de l'ONEE- Branche Eau, sise à 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger.

N°7092/PC

ROYAUME DU MAROC  
 OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
 Branche Eau  
 DIRECTION REGIONALE DRÂA TAFILALT

Assainissement liquide du centre d'Agdez  
 Lot 4 : Ligne électrique

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
 N° 43DRD/CA/D/2021

Séance publique

La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau, sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne les : **Assainissement liquide du centre d'Agdez - Lot 4 : Ligne électrique.**

La réalisation des travaux objet du présent appel d'offres seront financés dans le cadre du cofinancement européen **AFD-KFW-BEI-UE.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à **2 778 550,63 DH TTC.**

Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **27 800,00 DH** ou son équivalent en devise librement convertible.

Une visite des lieux facultative est prévue pour les candidats intéressés selon le planning suivant :

Date	Heure	Lieu de rencontre	Programme
Jeudi 09/09/2021	10H30	Siège du centre de l'ONEE branche eau à Agdez (Province de Zagora).	Visite des lieux des travaux

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site [DGMarket \(http://afd.dgmarket.com/\)](http://afd.dgmarket.com/)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET : 20, Rue Antisrabé - Meknès,  
 Tél : (05)35520508 Fax : (05)35524195

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau, sise à n°20, Rue Antisrabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis ;

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau, sise à n°20, Rue Antisrabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le **Mercredi 29 Septembre 2021 à 10H00** à la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau, sise à n°20, Rue Antisrabé BP 54 V.N Meknès.

L'ouverture des enveloppes se fait **en un seul temps.**

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la **Division Achats de la Direction Régionale DRAA TAFILALET** de l'ONEE - Branche Eau- Adresse : 20, Rue Antisrabé - Meknès - Tél. : (05)35-52-05-08 - Fax : (05)35-52-41-95 - Email : [yramchoun@onee.ma](mailto:yramchoun@onee.ma) ; [abouazizi@onee.ma](mailto:abouazizi@onee.ma)

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N°7093/PC

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTERE DE L'INTERIEUR  
 WILAYA DE LA REGION  
 TANGER TETOUAN AL HOCEIMA  
 PROVINCE D'AL HOCEIMA  
 CERCLE DE BNI BOUFRAH  
 CAIDAT DE BNI GUEMIL  
 COMMUNE DE BNI GMIL MAKSOULINE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
 N° 03/2021/séance publique

Le 30/08/2021 à 12 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de Beni Guemil Maksoulina à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif au : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES AUX DOUARS AIRAM , TIFAROUIN ET BOUGHFAR A LA COMMUNE DE BENI GUEMIL MAKSOULINE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service technique de la commune de Beni Guemil Maksoulina, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **15 000,00Dhs** (Quinze Mille Dirhams 00 Cte).  
 - L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **525 738,00 Dhs** (Cinq cent Vingt cinq Mille sept cent trente huit Dhs 00 Cts)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 , 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune de Beni Guemil Maksoulina.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service technique de la commune de Beni Guemil Maksoulina.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer électroniquement via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'article 148 de décret n° 2.12.349 relatif aux marchés Publics.

Pour les entreprises installées au Maroc :

Copie du certificat conforme à l'originale du certificat de qualification et classification suivant (Nouveau système de qualification)

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
B	B1	5

Pour les entreprises non installées au Maroc

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°7094/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
TANGER TETOUAN  
AL HOCEIMA  
PROVINCE  
D'AL HOCEIMA  
CERCLE  
DE BNI BOUFRAH  
CAIDAT DE  
BNI GUEMIL  
COMMUNE DE BNI  
GMIL MAKSOLINE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 02/2021/  
Séance publique

Le 30/08/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de Beni Guemil Maksoulina à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert sur l'offre relatif au : TRAVAUX de Forage des puits pour alimentation en eau potable par borne fontaine des Douars Boughafar, Isfoula, Anoual et Alouli à la commune de Beni Guemil Maksoulina.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service technique de la commune de Beni Guemil Maksoulina, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00Dhs (Quinze Mille Dirhams 00 Cte).  
- L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 341520.00Dhs (Trois cent quarante et un Mille cinq cent vingt Dhs 00 Cts) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune de Beni Guemil MLaksoulina

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service Technique de la commune de Beni Guemil Maksoulina.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'article 148 de décret n° 2.12.349 relatif aux marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 7095/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE LA  
FORMATION PROFES-

SIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 03/EXP/2021

Le 06/09/2021 à 10h00, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Achat de produits d'hygiène et de désinfection pour les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHA-NAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 DH (Dix mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 412 800,00 DHS TTC (Quatre cent douze mille huit cents Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons exigés suite de cet appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau des marchés du Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine avant le 06/09/2021.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7096/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°  
05/EXP/2021

Le 06/09/2021 à 12h00, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Nettoyage et entretien des locaux scolaires et administratifs relevant de la Direction Provinciale AL Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHA-NAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60 000,00 DH (Soixante mille Dirhams) L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3 751 200,00 DHS TTC (Trois millions sept cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7097/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE LA  
FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
N° 28/INV/2021,  
29/INV/2021 et  
30/INV/2021

Le 13/09/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°28/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement de l'externat du Lycée qualifiant ABTH, programmé à 10h00 ;
- L'AOO N°29/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement de l'externat du Lycée Qualifiant BIRANZARANE, programmé à 12h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 10 000,00 DHS (Dix mille Dirhams) pour chaque appel d'offres ouvert.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 779 820,00 DHS TTC (Sept cent soixante-dix-neuf mille huit cent vingt Dirhams TTC) pour L'AOO N°28/INV/2021 ;
- 670 554,00 DHS TTC (Six cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-quatre Dirhams TTC) pour L'AOO N°29/INV/2021 ;
- 666 774,00 DHS TTC (Six cent soixante-six mille sept cent soixante-quatre Dirhams TTC) pour L'AOO N°30/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur : A - Qualification : A5 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7098/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
N° 32/INV/2021,  
33/INV/2021 et  
34/INV/2021

Le 14/09/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°32/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement du Lycée collégial IBN ZOHR, programmé à 10h00 ;
- L'AOO N°33/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement du Lycée collégial MY RCHID, programmé à 11h00 ;
- L'AOO N°34/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement lycée collégial OULAD MTAAE, programmé à 12h00.

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 3 000,00 DHS (Trois mille Dirhams) pour L'AOO N°32/INV/2021 et N°34/INV/2021 ;
- 6 000,00 DHS (Six mille Dirhams) pour L'AOO N°33/INV/2021.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 143 592,00 DHS TTC (Cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze Dirhams TTC) pour L'AOO N°32/INV/2021 ;
- 428 700,36 DHS TTC (Quatre cent vingt-huit mille sept cents Dirhams et 36 Cts TTC) pour L'AOO N°33/INV/2021 ;
- 251 232,00 DHS TTC (Deux cent cinquante et un mille deux cent trente-deux Dirhams TTC) pour L'AOO N°34/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur : A - Qualification : A5 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7099/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 31/INV/2021

Le 13/09/2021 à 13h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction de cinq terrains de sport aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale AL HAOUZ (en 2 lots):

- Lot n° 1 : Travaux de construction de trois terrains de sport aux 3 lycées collégiaux relevant de la direction provinciale AL HAOUZ ;
- Lot n° 2 : Travaux de construction de deux terrains de sport aux 2 lycées qualifiants relevant de la direction provinciale AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 10 000,00 DHS (Dix mille Dirhams) POUR CHAQUE LOT.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : 490 068,00 DHS (Quatre cent quatre-vingt-dix mille soixante-huit Dirhams TTC) ;
- Lot n° 2 : 326 712,00 DHS (Trois cent vingt-six mille sept cent douze Dirhams TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement de 5 écoles primaires (En 05 Lots):

- Lot n° 1 : Travaux d'aménagement de l'école centrale (S/S ISOUAL) ;
- Lot n° 2 : Travaux d'aménagement de l'école IDEGH ;
- Lot n° 3 : Travaux d'aménagement de l'école centrale TARAST (S/S TARAST) ;
- Lot n° 4 : Travaux d'aménagement de l'école centrale TAOURIRTE ;
- Lot n° 5 : Travaux d'aménagement de l'unité scolaire SAMGHOURTE.

dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7100/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 36/INV/2021

Le 14/09/2021 à 13h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement de 5 écoles primaires (En 05 Lots):

- Lot n° 1 : Travaux d'aménagement de l'école centrale (S/S ISOUAL) ;
- Lot n° 2 : Travaux d'aménagement de l'école IDEGH ;
- Lot n° 3 : Travaux d'aménagement de l'école centrale TARAST (S/S TARAST) ;
- Lot n° 4 : Travaux d'aménagement de l'école centrale TAOURIRTE ;
- Lot n° 5 : Travaux d'aménagement de l'unité scolaire SAMGHOURTE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 5 000,00 DHS (Cinq mille Dirhams) POUR CHAQUE LOT.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : 159 204,00 DHS (Cent cinquante-neuf mille deux cent quatre Dirhams TTC) ;
- Lot n° 2 : 262 422,00 DHS (Deux cent soixante-deux mille quatre cent vingt-deux Dirhams TTC) ;
- Lot n° 3 : 203 247,60 DHS (Deux cent trois mille deux cent quarante-sept Dirhams et 60 Cts TTC) ;
- Lot n° 4 : 203 394,00 DHS (deux cent trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze Dirhams TTC) ;
- Lot n° 5 : 157 944,00 DHS (Cent cinquante-sept mille neuf cent quarante-quatre Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :  
Secteur : A - Qualification : A5 - Classe : 5  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7101/PA

Polyclinique Atlas Anfa Société à responsabilité limitée au capital social de 11.000.000 de dirhams  
Siège social : 27, rue Jean Jaurès – Quartier Gauthier – Casablanca  
RC Casablanca n°405625

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2021, il a été décidé ce qui suit :

1. Cession par Monsieur Noureddine Radhi de 8.800 parts sociales de la société à Oncologie & diagnostic du Maroc
2. Démission de Monsieur Noureddine Radhi de son

mandat de gérant de la société

3. Nomination de Monsieur Mohamed Saadi Elmandjra en qualité de nouveau gérant de la société.

Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 787442 en date du 19 juillet 2021.

N° 7060/PA

Constitution d'une société à responsabilité limitée (SARL)

Aux termes d'un acte SSP en date du 19 mai 2021, il a été établi les statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : KALYS VC Fund I
- 2) Objet : La société a pour objet la création et la gestion des fonds d'investissements
- 3) Siège social : Casablanca, 265 boulevard Moulay Ismail
- 4) Durée : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce.
- 5) Capital social : Le capital social est fixé à un million (1.000.000,00) de dirhams, divisé en dix mille (10.000) parts sociales de cent (100) dirhams chacune et attribuées aux associés, à hauteur de cinq mille (5.000) parts sociales à Duquesa Holding et de cinq mille (5.000) parts sociales à Merdyndal
- 6) Gérance : La société est gérée par Madame Salma Benaddou Idrissi.
- 7) Exercice social : L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca, sous le numéro 786357 en date du 12/07/2021.

N° 7059/PA

## Sur vos petits écrans



07:00 : Lecture du Saint Coran  
07:05 : Tinoubka  
07:40 : Ichaa Mamlaka  
08:35 : Amouddou  
09:30 : Oujouh El Jadida  
10:00 : Hayat Jadida  
10:20 : Hayati  
11:15 : Marhba bi Shabi  
11:50 : Moudir Laam  
12:10 : Moudir Laam  
12:25 : Ahlam City  
13:00 : JT Addahira  
13:20 : Naam Lalla  
14:00 : JT en Amazigh  
14:20 : JT en Espagnol  
14:40 : Chabab Mamlaka  
14:50 : Chabab Fi Wajjha  
15:50 : Amakin Fi Dakira  
16:40 : Hayat Jadida  
17:00 : Entre Ciel et Terre : Taiwan  
18:00 : Moudawala

18:50 : Majala Arryadia  
19:00 : JT en Français  
19:20 : Marhba bi Shabi  
19:50 : Intidarar  
19:55 : Moudir Laam  
20:10 : Moudir Laam  
20:25 : Ahlam City  
21:00 : JT Principal  
22:00 : Hayna  
22:31 : Hayna  
23:05 : Sounaa Fourja  
23:40 : Dernier bulletin d'information  
00:00 : Moudawala  
01:00 : Entre Ciel et Terre : Taiwan  
02:00 : Oujouh El Jadida  
02:30 : Naam Lalla Ep22  
03:00 : Marhba bi Shabi  
03:30 : Hayati  
04:30 : Tinoubka  
05:00 : Ichaa Mamlaka  
06:00 : Amouddou

05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec lauréats mawahib tajwid al qor'an  
06:00:00 : MAGAZINE : Ch'hiwat bladi  
06:25:00 : MAGAZINE : DAR WA DECOR  
06:55:00 : MAGAZINE : SAYIDAT SHOPPING  
08:10:00 : FEUILLETON : YAWMIYAT TABIB  
08:55:00 : SERIE : HDIDANE F GUELIZ  
09:30:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA  
09:35:00 : FEUILLETON : 3awdat al mountaqim  
10:20:00 : MAGAZINE : DAR WA DECOR  
10:55:00 : MAGAZINE : SAYIDAT SHOPPING  
11:55:00 : SERIE : L'auberge  
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
12:45:00 : NEWS : AL AKH-BAR

13:10:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
14:00:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH  
14:10:00 : FEUILLETON : FADILA  
15:25:00 : SERIE : HDIDANE F GUELIZ  
15:55:00 : FEUILLETON : 3awdat al mountaqim  
17:25:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS  
17:50:00 : MAGAZINE : BGHIT NAARAF  
17:55:00 : DESSIN ANIME : Glumpers  
18:00:00 : DESSIN ANIME : FADI WA FATINE  
18:05:00 : DESSIN ANIME : ZIG & SHARKO  
18:20:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA  
18:30:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA  
19:20:00 : FEUILLETON : AL WA3D

20:15:00 : NEWS : INFO SOIR  
20:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
20:40:00 : SERIE : CHAHID QABLA AL 7ADF  
20:55:00 : SERIE : FED TV  
21:10:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
21:15:00 : NEWS : AL MAS-SAIYA  
21:40:00 : TELEFILM : ZWAJ SI TAYEB  
23:15:00 : FEUILLETON : BAB LBHAR  
00:20:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
01:05:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
01:50:00 : MAGAZINE : AH-SANE PATISSIER  
03:30:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS  
04:25:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR  
05:10:00 : SERIE : Al boued al akhar



## Portrait



## Allyson Felix, championne à plus d'un titre

“

Lorsque nous avons des enfants, nous risquons des baisses de rémunérations de la part de nos sponsors pendant et après la grossesse. C'est l'un des exemples qui prouve que l'industrie du sport est toujours dirigée par et pour les hommes

**L'**Américaine Allyson Felix, devenue vendredi l'athlète féminine la plus médaillée de l'histoire aux Jeux olympiques, a écrit à Tokyo une nouvelle page de son exceptionnelle carrière, cimentant un peu plus son statut d'icône.

A 35 ans, dont plus de la moitié passée sur les pistes au plus haut niveau, Felix a annoncé que ses cinquièmes JO seraient ses derniers, à défaut de dire quand elle raccrocherait les pointes. En attendant, elle a complété sa belle collection de médailles olympiques (6 en or, 3 en argent, 1 en bronze), auxquelles s'ajoutent les 13 glanées (huit en or, trois en argent et deux en bronze) aux Mondiaux.

Un palmarès inégalé, du 100 m au 400 m en passant par les relais, qui lui offre une place d'autant plus unique qu'elle a continué à gagner en étant mère, fait rare dans le sport professionnel, toutes disciplines confondues.

En novembre 2018, Allyson Felix a en effet donné naissance à sa fille Camryn dans des conditions compliquées, après seulement 32 semaines de grossesse. Après quoi, son enfant a dû rester presque un mois en soin néonatal.

Quoique heureux, cet évènement a été perçu comme le début de la fin par Nike, son équipementier de longue date, dont elle n'a pas hésité à fustiger la politique envers les athlètes enceintes, en voyant que les émoluments dans son contrat avaient été réduits de 70% pendant sa grossesse.

"Lorsque nous avons des enfants,

nous risquons des baisses de rémunérations de la part de nos sponsors pendant et après la grossesse. C'est l'un des exemples qui prouve que l'industrie du sport est toujours dirigée par et pour les hommes", écrit-elle dans une tribune du New York Times. De quoi faire plier la marque à la virgule, qui a juré qu'aucune sportive professionnelle enceinte ne serait plus pénalisée financièrement.

Pour la première fois de sa carrière, celle qui se voyait avant tout comme une sprinteuse, dont l'un des principes de base est précisément de rester dans son couloir, et n'affichait donc qu'un grand sourire en presque toute circonstance, a donné de la voix.

Cet épisode "m'a aidé à comprendre ce qui était important et à réaliser que je ne pouvais plus rester silencieuse. Je ne m'attendais pas à devoir relever des défis en donnant naissance... Auparavant, j'étais tellement concentrée sur mes performances qu'il était effrayant pour moi de parler d'autres problèmes. Mais j'ai enfin l'impression d'avoir quelque chose à ajouter à la conversation", expliquait-elle au Washington Post en 2019, pour son retour à la compétition aux sélections américaines pour les Mondiaux de Doha.

Si elle a échoué à s'y qualifier pour les épreuves individuelles, elle a fait le voyage au Qatar et pas pour rien, puisqu'elle en est revenue couronnée sur les relais 4x400 m féminin et mixte.

Preuve que ses jambes, qui lui ont tôt valu le surnom de "Chicken legs" pour leur finesse, et sa foulée ample, fluide, in-

comparable, pouvaient encore faire des merveilles. Gracile (1,68 m, 57 kg), elle est d'une "fragilité trompeuse, car elle a un rapport poids/puissance exceptionnel", souligne son entraîneur Bob Kersee.

Ces qualités athlétiques, Allyson Felix, élevée dans une atmosphère religieuse - son père Paul, pasteur d'origine créole française, enseigne le Nouveau testament, les attribue au "créateur": "Ma foi est la raison pour laquelle je cours. J'ai vraiment l'impression d'avoir ce don incroyable que Dieu m'a accordé, et il s'agit de l'utiliser au mieux de mes capacités".

Ce qu'elle a fait dès ses 18 ans, en remportant la médaille d'argent sur 200 m aux Jeux d'Athènes, avec à la clé un nouveau record du monde junior. Si sa domination fut effective aux Mondiaux, notamment en 2007 à Osaka où elle vécut "un grand moment, comme en état de grâce" après son triplé 200 m, 4x100 m, 4x400 m, elle a dû attendre Londres-2012 pour glaner sa première médaille d'or olympique individuelle sur le demi-tour de piste.

Son excellence au plus haut niveau l'a menée jusqu'à Tokyo, après une pandémie mondiale due au coronavirus qui l'a obligée à s'adapter dans sa préparation et à s'entraîner jusque dans la rue, faute d'installation ouverte, comme Sylvester Stallone courant sur les marches menant au musée d'art de Philadelphie dans les "Rocky".

"J'ai l'habitude de me battre. C'est ce que je continue de faire, tout simplement", résume-t-elle.

# Sport

## En larmes, Messi dit adieu au Barça et se rapproche du PSG



**E**n larmes, la star argentine Lionel Messi a fait dimanche ses adieux au FC Barcelone, où il a passé plus de 20 ans, et reconnu que s'engager au PSG était une "possibilité" même si rien n'était signé.

Convoquée trois jours après l'annonce de son départ du Barça, cette première prise de parole de l'attaquant argentin au Camp Nou, le stade où il a bâti

sa légende, était très attendue sur la planète football.

À peine arrivé sur la scène, vêtu d'un costume, la "Pulga" (la Puce en espagnol), a fondu en larmes avant même de pouvoir prononcer un mot, devant de nombreux joueurs, de l'effectif actuel comme Jordi Alba, Gerard Piqué, Antoine Griezmann ou Ansu Fati, mais aussi passé comme Xavi ou Carles Puyol.

"C'est très difficile pour moi, après ces si nombreuses années, après toute une vie passée ici", a dit le sextuple Ballon d'or.

"Je n'avais jamais imaginé mes adieux car la vérité est que je n'y pensais pas. J'aurais aimé le faire avec du monde, sur le terrain", a-t-il ajouté.

Mais désormais, la seule question qui compte est de savoir où "Leo" va poursuivre sa gigantesque carrière.

Tous les chemins semblent mener au Parc des Princes pour Messi, arrivé à 13 ans à Barcelone où il est devenu l'un des meilleurs joueurs de l'histoire.

"C'est une possibilité" mais "je n'ai rien signé avec personne", a déclaré le joueur, en reconnaissant avoir reçu "de nombreux appels" de clubs intéressés.

Le journal L'Equipe évoque dimanche une arrivée à Paris de l'Argentin dans la soirée et parle d'un "contrat record" de trois années, "assorties d'un salaire

net annuel de 40 millions d'euros".

Messi pourrait signer pour deux saisons, plus une option.

Mettre la main sur Messi serait un énorme coup pour le PSG, propriété des Qataris qui n'ont pour l'instant pas réussi à emmener le club parisien au sommet de la Ligue des Champions malgré toutes les superstars achetées depuis leur arrivée.

Dans le vestiaire parisien, Messi arriverait, lui, en terrain connu, aux côtés de son ancien compère barcelonais Neymar, qu'il a récemment vu lors de leurs vacances à Ibiza et qui n'a jamais caché son désir de rejouer avec "Leo", ou de son compatriote Angel Di Maria avec qui il vient de remporter la Copa America.

Il connaît bien aussi l'entraîneur Mauricio Pochettino, Argentin comme lui.

Pour le Barça avec qui il a remporté 35 trophées, dont quatre Ligues des champions, et par extension pour le championnat espagnol, le départ de l'Argentin est un coup très dur. Son arrivée en France serait à l'inverse une superbe prise pour le PSG mais aussi pour la Ligue 1 dans un contexte de crise économique et de conflit sur le montant des droits TV.

Redevenu président du Barça en promettant qu'il conserverait la "Pulga" (la

Puce), Joan Laporta a expliqué vendredi ne pas avoir pu prolonger sa star en raison de la situation financière désastreuse du club et des règles de plafond salarial de la Liga alors qu'un accord avait été pourtant trouvé.

"Nous n'avons pas voulu mettre plus en péril l'institution", a déclaré Laporta en assurant avoir "fait ce qui était le mieux pour les intérêts" du club qui doit accuser une perte abyssale de 487 millions d'euros au titre de la saison dernière.

Une version confirmée par

le joueur qui a assuré avoir de son côté avoir "fait tout ce qui était possible" sur le plan financier pour que son contrat puisse être prolongé, en acceptant une baisse de 50%.

"Plus rien ne sera pareil", a déclaré de son côté le défenseur du Barça, Gerard Piqué, dans ses adieux à Messi sur les réseaux sociaux. "Ni le Camp Nou, ni la ville de Barcelone, ni nous-mêmes. Après plus de 20 ans au sein du club, tu ne porteras plus le maillot du Barça. La réalité est cruelle parfois."

### Hakimi ouvre le compte des buts du PSG en Ligue 1

**L**e Paris SG s'est imposé (2-1) à Troyes samedi pour sa reprise en Ligue 1, grâce à des réalisations de l'international marocain Achraf Hakimi (19e) et de Mauro Icardi (21e).

Kylian Mbappé, absent lors de la défaite dimanche dernier dans le Trophée des champions contre Lille (1-0), a cette fois débuté, comme la recrue néerlandaise Georginio Wijnaldum. L'international français a offert le deuxième but à Icardi. Troyes avait ouvert le score dès la 9e minute par le joueur marocain Oualid El Hajjam de la tête sur corner.



Je n'avais jamais imaginé mes adieux car la vérité est que je n'y pensais pas. J'aurais aimé le faire avec du monde, sur le terrain



## Mohamed Nouri : *La participation de l'EN d'athlétisme n'était pas facile en raison du niveau élevé des pays en lice*

La participation de la sélection nationale d'athlétisme aux Jeux olympiques de Tokyo n'était pas facile en raison du niveau élevé des pays participants, a indiqué vendredi le porte-parole de la Fédération Royale marocaine d'athlétisme, Mohamed Nouri.

Dans une déclaration à la MAP à l'occasion du retour au Maroc d'une délégation de l'équipe nationale d'athlétisme, il a souligné que la qualification des athlètes marocains à cette grand-messe sportive « témoigne d'un travail de fond et continu de la Fédération, des cadres techniques, de l'athlète, des clubs et des ligues régionales ».

Il a relevé que la moitié des 15 coureurs engagés en compétition sont des jeunes athlètes prometteurs.

Après avoir rappelé la médaille olympique de Soufiane El Bakkali remportée sur le 3.000 m steeple, il a relevé qu'au niveau du classement mondial, le



Maroc est mieux classé par rapport à des pays leaders en athlétisme.

Pour sa part, le plus jeune athlète marocain aux JO de Tokyo, Anas Sai (20 ans), a noté que la qualification aux Jeux olympiques de Tokyo n'a pas été facile, ajoutant que ces Jeux ont constitué un test pour acquérir plus d'expérience afin de remporter des médailles lors des prochaines échéances.

Soufiane El Bakkali est le seul athlète marocain à avoir réussi à monter sur le podium, en remportant la médaille d'or du 3000 m steeple dans la compétition d'athlétisme des JO de Tokyo.

El Bakkali s'est imposé en 8min 8s 90/100 devant l'Éthiopien Lamecha Girma (8min 10s 38/100) et le Kényan Benjamin Kigen (8min 11s 45/100).

Hicham El Guerrouj a été le dernier champion à offrir deux médailles d'or au Maroc aux JO d'Athènes de 2004 sur 1500 et 5000 mètres.

# Osaka, Biles et Djokovic *Quand les stars font faux-bond*



**N**aomi Osaka, Simone Biles et Novak Djokovic devaient être les stars des JO-2020, mais ces Jeux sans public ne leur ont pas souri et n'ont pas permis à de nouveaux visages d'émerger, même si certains comme Caeleb Dressel, le boss américain des bassins, ont accumulé les titres et faits de gloire.

Avant même d'avoir donné son premier coup de raquette, Naomi Osaka avait déjà le sentiment d'avoir réussi "ses" Jeux : c'est elle qui, dernière relayeuse sur le parcours de la flamme, a allumé la vasque olympique lors de la cérémonie d'ouverture et donné ainsi le coup d'envoi officiel des Jeux de Tokyo le 23 juillet.

"Sans aucun doute, il s'agit du plus grand accomplissement et du plus grand honneur sportif qui m'auront été faits dans ma vie", a expliqué ensuite la Japonaise.

La N2 mondiale, attendue par tout un pays, a en revanche vite mordu la poussière dans le tournoi

féminin de tennis, éliminée sèche-ment en 8e de finale.

Les tournois olympiques de tennis, privés de grands noms comme Rafael Nadal, par choix, et Roger Federer, au repos, ont vu leur autre attraction le N.1 mondial Novak Djokovic atteindre le dernier carré, en simple et double mixte, avant d'imploser et de repartir sans médaille, mais avec une blessure à l'épaule et un épuisement physique et mental.

La question de la santé mentale a été au cœur du séjour au Japon de Simone Biles. De l'avis général, la superstar de la gymnastique pouvait remporter les six titres olympiques en jeu et battre le record de la Soviétique Larissa Latynina, gymnaste la plus titrée de l'histoire avec ses neuf sacres.

Mais Biles, 24 ans, a craqué après un seul saut dans le concours général par équipes. Elle a abandonné ses partenaires de "Team USA" qui ont arraché tout de même la médaille d'argent, puis "Queen Simone" a dévoilé ses tour-

nements ("Je n'ai plus autant confiance en moi qu'avant (...) je ne prends plus autant de plaisir qu'avant") qui provoquent ce que les gymnastes appellent des "twisties" ou "pertes de figure" qui perturbent leurs mouvements et acrobaties.

Qualifiée pour six finales, l'Américaine a déclaré forfait pour quatre d'entre elles, mais a participé à celle de la poutre où elle a décroché une médaille de bronze, la septième de sa carrière olympique.

"Ma santé physique et mentale compte plus que toutes les médailles que je ne pourrai jamais gagner", lance-t-elle, sans vouloir dire si sa carrière était terminée.

Megan Rapinoe avait fait à 36 ans de Tokyo son dernier défi olympique, mais l'attaquante de l'équipe des Etats-Unis de football, Ballon d'or 2019, célèbre également dans le monde entier pour ses engagements (droits des LGBT+, mouvement "Black Lives Matter") et son opposition à Donald Trump, a dû se contenter d'une médaille de bronze.

Même l'athlétisme a failli : depuis la retraite d'Usain Bolt, le sportiro du mouvement olympique attend sa nouvelle star, mais malgré la domination sans partage sur le saut à la perche du Suédois Armand Duplantis, malgré le triplé 100/200 m/relais 4x100 m réalisé par la Jamaïcaine Elaine Thompson-Herah, et malgré l'étourdissant record du monde du 400 m haies du Norvégien Karsten Warholm, aucun d'entre eux ne peut prétendre à ce statut.

Le tournoi de basket masculin qui a marqué l'histoire olympique en 1992 à Barcelone avec la "Dream Team" de Michael Jordan, Magic Johnson et Larry Bird, a bien été dominé par les Etats-Unis avec, en chef de file, Kevin Durant, mais ce dernier est loin d'avoir le charisme et le renom international de LeBron James ou même de Stephen Curry qui ont fait une croix sur ces JO.

Au pays du judo, dans le légendaire Nippon Budokan, Teddy Riner rêvait d'un troisième sacre consécutif dans la catégorie-reine

des plus de 100 kg : le colosse français a dû se contenter d'une médaille de bronze, rehaussée d'un titre olympique dans la nouvelle épreuve mixte par équipes inaugurée à Tokyo.

C'est au final la natation qui a fait émerger de nouvelles stars, comme l'Australienne Emma McKeon qui a collectionné sept médailles, dont quatre en or, ou encore Caeleb Dressel. Il n'a pas le palmarès de l'ogre Michael Phelps, sportif le plus titré et médaillé de l'histoire olympique, mais il a marqué ces Jeux avec cinq médailles d'or dans les bassins du Tokyo Aquatics Centre.

A 24 ans, ce n'est peut-être que le début de sa domination, mais le Floridien a rappelé, comme Biles ou Osaka avant lui, qu'il y avait un revers à toutes ses médailles : "Il y a tellement de pression (...) C'est complètement dingue. Je ne me le disais pas pendant la compétition, mais avec le recul, c'est terrifiant", a-t-il analysé, avant de quitter Tokyo.



# Les "Jeux de la pandémie" à l'heure du bilan

La pandémie a affecté presque tous les aspects des Jeux olympiques de Tokyo, de leur report historique l'an dernier à leur tenue presque entièrement à huis clos cet été, et a enterré les rêves des participants testés positifs.

Mais ces JO ont bel et bien eu lieu, contre vents et marées. Alors qu'ils s'achèvent dimanche, voici leur bilan au niveau du coronavirus.

Du 1er juillet à ce dimanche, les organisateurs ont recensé 430 cas de Covid-19 sur quelque 52.000 personnes accréditées pour les JO (sportifs, officiels, médias...), ainsi que des milliers d'autres personnes du Japon (volontaires, agents de sécurité...).

Les infections ont davantage touché des résidents du Japon que des personnes venant de l'étranger, alors que ces dernières étaient initialement perçues par l'opinion publique japonaise comme le principal facteur de risque.

Environ 85% des résidents du Village olympique étaient vaccinés, avait annoncé le président du Comité international olympique (CIO) Thomas Bach peu avant le début des Jeux.

Certains sportifs ont été contaminés avant même de faire le voyage à Tokyo, comme l'Américain Bryson DeChambeau et l'Espagnol Jon Rahm, deux golfeurs qui pouvaient prétendre au titre olympique, ou la joueuse de tennis américaine Coco Gauff.

Au Japon, 29 sportifs olympiques ont été testés positifs depuis le 1er juillet, selon les organisateurs.

Le perchiste américain Sam Kendrick avait notamment dû déclarer forfait à cause du Covid-19 à deux jours du début de ses épreuves de



qualifications. Toute l'équipe grecque de natation artistique a aussi dû renoncer à la compétition après des cas de Covid-19 en son sein début août.

Certains ont parfois mal vécu leurs conditions d'isolement dans des hôtels de Tokyo. La skieuse néerlandaise Candy Jacobs et sa compatriote taekwondoïste Reshmie Oogink avaient notamment évoqué une "prison olympique" sur les réseaux sociaux en se plaignant notamment d'un manque d'accès à l'air libre.

Mais le scénario catastrophe d'un cluster géant au Village olympique ne s'est pas produit, et aucun match n'a été annulé ni aucune épreuve décalée ou annulée à cause du coronavirus.

Pendant les JO, les cas de Covid-19 ont explosé à Tokyo comme ail-

leurs au Japon, atteignant des niveaux inédits pour le pays. La barre de 5.000 nouveaux cas quotidiens a été franchie pour la première fois cette semaine dans la capitale et celle des 15.000 à l'échelle nationale. A l'ouverture des JO le 23 juillet, la moyenne des nouvelles infections sur 7 jours se situait autour de 1.400 à Tokyo.

Le variant Delta, plus contagieux, s'est propagé à toute allure au Japon, alors que la vaccination y est moins avancée que dans d'autres pays (un tiers seulement de la population nationale est totalement vaccinée actuellement).

Mais il n'y a pas eu de transmission du virus avérée entre des participants aux JO et la population japonaise, ont insisté les organisateurs.

L'immense majorité des résidents du Village olympique ont respecté les restrictions, même s'il y a eu quelques cas médiatisés de sorties de la "bulle", comme des judokas géorgiens et des membres de l'équipe masculine australienne de hockey sur gazon.

La gouverneure de Tokyo, Yuriko Koike, a estimé que les JO ont contribué à limiter les déplacements des habitants, beaucoup d'entre eux ayant suivi les compétitions chez eux, à la télévision.

Des experts sanitaires japonais ont cependant estimé que les JO avaient un effet "indirect" sur la courbe des infections à Tokyo, en incitant la population à baisser la garde face au virus.

Par ailleurs, un nombre croissant

de bars et restaurants bravent les appels du gouvernement à fermer en début de soirée et à ne pas servir d'alcool, selon des médias locaux.

Programmés du 24 août au 5 septembre, les Jeux paralympiques verront les participants soumis aux mêmes restrictions que lors des JO, comme des tests de dépistage du Covid-19 quotidiens pour les sportifs et des déplacements réduits au minimum.

Les organisateurs doivent décider après les JO si le public sera autorisé ou non sur les sites paralympiques. Sous l'état d'urgence actuellement en vigueur à Tokyo, une jauge de 5.000 personnes est autorisée pour des événements culturels ou sportifs non liés aux Jeux.

## Surf, skate et escalade prennent leurs quartiers olympiques

Pas question d'imiter le passage éclair du karaté, renvoyé après les JO de Tokyo aux oubliettes de l'olympisme: surf, skateboard et escalade viennent à peine de découvrir les Jeux qu'ils se projettent déjà vers ceux de Paris.

Et ils ont la bénédiction du CIO, dont le patron Thomas Bach vantait vendredi ces sports "d'avenir", permettant "d'aller là où sont les gens, dans les centres urbains", en rajeunissant au passage l'audience des JO.

Des débuts olympiques du surf à Ichinomaya, en "shortboard" masculin et féminin, on ne retient pas seulement la consécration de l'Américaine Carissa Moore et du Brésilien Italo Ferreira, déjà comblés de succès dans le monde pro.

En réussissant à s'entendre pour privilégier un site naturel,

magnifié par les figures puissantes et aériennes des 40 concurrents, les instances du surf ont aussi fait de cette épreuve l'une des vitrines du pays hôte.

Là où la plupart des disciplines se déroulent dans des enceintes sublimes mais standardisées, le surf a offert un condensé de côte japonaise, passant en quelques jours d'une mer calme à la houle soulevée par une tempête tropicale.

Et Paris-2024 fera entrer le surf olympique dans une autre dimension: l'épreuve lancera ses planches sur l'une des plus belles vagues du monde, Teahupo'o, à Tahiti.

Si le skateboard et ses ados ont fait souffler un vent de fraîcheur à Tokyo et ont boosté les audiences télé, notamment au Brésil, la compétition a laissé une impression mitigée.

Nombreuses chutes - surtout

dans l'épreuve de "street", manque de rythme, des superstars comme Nyjah Huston et Leticia Bufoni décevantes, un bowl en béton gris un peu terne: le format et ses résultats n'ont pas pleinement convaincu.

A l'inverse des grimpeurs, heureux et intimidés de se joindre à la fête olympique, nombre de skateurs, surtout les plus jeunes, ont répété être venus pour s'amuser entre amis et ont souvent minimisé l'importance des Jeux.

Reste que cette arrivée aux JO a suscité beaucoup d'engouement, notamment chez les Japonais (5 médailles) et les Brésiliens (3 médailles), dont les journalistes sont venus en nombre au site d'Ariake.

Au Brésil, qui compte 8,5 millions de skateurs, l'épreuve de "street" a réalisé la cinquième meilleure audience sur la première semaine, grâce notamment à "la petite

fee" Rayssa Leal, en argent à 13 ans, passée de 600.000 abonnés sur Instagram à 6.6 millions.

La plupart des concurrents espèrent que l'avènement olympique du skate va susciter des vocations. "J'espère que j'inspirerai quelques filles", a souhaité la Britannique Sky Brown, 13 ans et médaillée de bronze en "park". La jeune Française Madeleine Larcheron, 15 ans, attend de son côté la construction "de plus grosses structures" et promet de "faire bouger les choses".

Aboutissement de décennies d'évolution, des rochers de Fontainebleau aux parois urbaines, l'arrivée de l'escalade aux Jeux s'est accompagnée d'une gageure: condenser en une seule épreuve la diversité des pratiques.

Côté spectacle, le "combiné" de vitesse, bloc et difficulté a tenu ses promesses, déroulant une riche pa-

lette gestuelle et confrontant orfèvres des falaises et acrobates de la résine.

"En arrivant là, on est rentrés dans un autre monde. Maintenant, on va continuer de faire le show, montrer que notre sport est dément et qu'il reste (aux JO) pendant 50 ans, 100 ans", s'est enthousiasmé le Français Mickaël Mawem (5e), espérant aussi que les jeunes grimpeurs "en vivent" plus aisément que sa génération.

Mais à l'heure de départager sprinters, voltigeurs et techniciens, le mode de calcul retenu - sans équivalent aux Jeux - a viré à l'illisible, bouleversant le classement messieurs jusqu'à la dernière seconde.

Il vivait cependant ses dernières heures: à Paris, l'escalade comptera deux épreuves, vitesse d'une part et un combiné bloc-difficulté d'autre part.

## Le livre

Nous sommes arrivés aux polars encore détrempés des pluies des jours précédents. Les chiens se vautrent dans la boue avec délice, reviennent vers nous en se poursuivant. Nous avons bien du mal à les empêcher de nous sauter dessus pour nous manifester leur joie. Ils repartent à fond de train. Je regarde Odile, elle me semble un peu apaisée. Je l'embrasse.

- Toi, me dit-elle, tu m'as l'air bien en forme.

- C'est que mes amis ne sont plus menacés.

- Comment se fait-il, me demande-t-elle quand je la mets au courant de la mort de Reto et de la teneur de sa lettre, que Pétrus ne se soit douté de rien alors qu'ils ont été pendant des mois ensemble à Nessaraq ? Ce génie ne voit pas les bassesses autour de lui ?

- Il faut croire que non. Il a une confiance d'enfant dans les gens alors qu'il a vécu dans les zones les plus dangereuses, les plus violentes, l'Irak, le Pakistan. Il flotte, inentamé, au-dessus de l'agressivité du monde. Demain, quand il aura publié sa traduction de la stèle, il sera au centre de nouvelles polémiques qui ne l'affecteront pas beaucoup. Je sens qu'Odile ne m'écoute que d'une oreille, reprise par ses préoccupations. Un pli inhabituel se creuse entre ses sourcils, sous le front bombé que j'aime tant.

- Tu te demandes où est Iris, n'est-ce pas ?

- Chez son père. Ou au billard, c'est sa nouvelle marotte.

- Assez inoffensive, non ?

- Elle joue avec ses «potes» jusque tard le soir. Le quartier n'est pas dangereux mais je ne peux pas m'endormir avant de la savoir à la maison et en sécurité. Nous rentrons. Côte à côte dans un chemin creux en nous tenant par la main. Elle se tourne vers moi, devient timide pour me demander :

- Tu comptes rester ce soir ?

- Je peux passer trois jours ici si tu veux de moi. Je n'ai cours que mardi. Son visage s'illumine. Grands dieux ! il y a donc des êtres sur terre pour qui ma présence est perçue comme un cadeau ? N'empêche ! je viens de céder à un penchant dangereux : envie de caresses, envie de baisers, envie de tendresse, envie de parler. Que devient mon culte de l'éphémère, ma réticence à m'engager ? Home sweet home. Devant le garage qui sert de remise comme à Manosque, les chiens sont passés au jet puis au sèche-cheveux qu'ils essaient d'attraper dans leur gueule. Un jeu qui nous amuse tous les 4. Et voilà le danger : je suis bien ici, je sens le piège de la douceur se refermer sur moi. Adieu ma farouche indépendance, ici j'ai chaud, j'ai froid, je suis sale, je suis fatigué mais oh ! combien vivant. Nous mangeons. Frugale collation. Téléphone. Iris annonce qu'elle est chez son père. Puis elle ira au billard. Rentrera tard.

- Tu vois qu'elle se soucie de toi. Une bonne petite qui dit où elle est pour ne pas inquiéter sa maman.

- Je suis rassurée, c'est vrai. Tu vas pouvoir terminer ton récit. Ton mariage avec Mathilde. Bien que je sois surtout intéressée par les raisons de la



rupture et du divorce. Mais commençons par le commencement. Il n'y a pas eu de fiançailles ? Si. Il y a des fiançailles dans le grand monde. Répétition générale. Grande bouffe. Plein de gens. Echange de bagues serties de diamants. La mère de Mathilde a tout pris en charge. Moi je ne voulais m'occuper de rien.

Pourtant, en anglais, fiancé se dit «engaged». A quoi je m'engage, je n'en ai aucune idée. Ou alors, si : je m'engage dans le confort, la facilité. Mais il y a une contrepartie que je ne percevais que plus tard. Pour le moment le fiancé peut se croire indépendant. Ma-

thilde assume elle-même ses dépenses en vêtements et bijoux. Elle nous fait livrer des plats raffinés par un traiteur hors de prix. Elle ne prend jamais de transports en commun. Mais elle fait du vélo avec moi, de longues promenades, elle étudie très sérieusement.

Le mariage est une vaste entreprise commerciale qui mobilise quasiment tout Bruxelles. Mes parents remontés de Manosque sont logés dans un grand hôtel du centre. Mathilde semble trouver grâce aux yeux de ma mère, bien que fille et pire : fille aux cheveux longs. « Au moins, elle les attache, elle ne les laisse pas libres sur

les épaules, ça je n'aime pas, ça fait sale». Inutile de lui expliquer que de longs cheveux propres sont plus propres que de courts cheveux sales. Ma mère n'entre pas dans ces considérations. Inévitablement, dans un tel mariage avec chapeau, redingote et tout le tralala, Mathilde et sa mère me traînent dans les magasins pour des essayages. Un martyre pour moi. Pendant que mon père qui a réussi à s'échapper visite seul le jardin botanique, ma mère achète un énorme couvre-chef vert et ne tarit pas d'éloges sur ma future belle-famille. «Des gens si riches et pourtant si simples. Ils me parlent comme si j'étais des leurs». Mais elle ne tarde pas à s'inquiéter : «Ils dépensent un argent fou. Combien va coûter ce mariage ? Nous ne pouvons absolument pas partager des frais aussi énormes». Pendant la cérémonie, son effacement ne fera que croire quand elle essaie d'évaluer le prix des Mercedes blanches assorties à la robe de la mariée, de la location du château, des douzaines de caisses de champagne, des repas pour 250 personnes. Ma sœur, timide, gênée, ne quitte pas mes parents. Sa drôle de robe rose, aux manches bouffantes aux épaules me rappelle les barboteuses qu'elle portait sur les photos de notre enfance. Belle fille pourtant et souvent invitée à danser, elle refuse tout. Quant à moi, je ne supporte les mondanités que grâce au vin et au champagne. J'en bois énormément, je danse mal mais beaucoup et je guette l'instant où m'échapper avec Mathilde et regagner mon appartement.

(A suivre)

## Recettes

### Sorbet aux fruits rouges

#### Ingrédients

pour 6 personnes  
300 g de mélange de fruits rouges (myrtilles, mûres, groseilles)  
6 tiges de menthe  
Pour le sorbet fraise et framboise :  
250 g de fraises  
250 g de framboises  
50 g de sucre en poudre  
10 cl d'eau  
le jus d'1/2 citron  
Pour le sorbet au citron  
35 cl de jus de citron  
250 g de sucre en poudre  
60 cl d'eau minérale  
2 blancs d'œufs

#### Préparation de la recette

Préparez le sorbet fraise/framboise :

Lavez les fraises, puis équeutez-les. Mixez les fraises et les framboises en ajoutant le jus du demi-citron.

Dans une casserole, faites bouillir l'eau et le sucre pour obtenir un sirop. Laissez refroidir. Lorsque celui-ci est froid, versez-le sur le coulis de fruits rouges. Transvasez le mélange dans la sorbetière et quand le sorbet est pris, versez-le dans un bac à glace.

Réservez au congélateur minimum 2 heures.

Préparez le sorbet au citron :

Versez le sucre, le jus de citron et l'eau dans une casserole. Portez à ébullition en mélangeant jusqu'à dissolution complète du sucre. Baissez le feu et laissez cuire 10 minutes à tout petits bouillons.

Retirez du feu et laissez refroidir. Versez dans un plat et faites prendre au congélateur en remuant régulièrement à la fourchette.

Pendant ce temps, montez les blancs en neige très ferme.

Dès que le sorbet commence à prendre, incorporez-lui les blancs en neige puis remettez au congélateur pour 2 heures.

Au moment de servir, faites six boules de sorbet fraise/framboise dans six verres hauts, ajoutez six boules de sorbet au citron et parsemez de fruits rouges. Décorez d'une tige de menthe. Servez aussitôt.



## Dans le sud du Bénin, l'une des dernières forêts marécageuses en danger

Le silence n'existe pas dans la forêt marécageuse de Hlanzoun, dans le sud du Bénin, où entre les branches des majestueux arbres enracinés dans les cours d'eau, les oiseaux virevoltent en piaillant et les singes se chamaillent bruyamment.

Cette cacophonie est bien la preuve d'une flore et d'une faune sans pareil, selon les spécialistes qui se battent pour préserver cette forêt inondée, dernière du genre dans le pays et aujourd'hui menacée.

Dans cette forêt - qui se dit Zoun en langue locale fon, et portant le nom de la rivière Hlan qui la traverse - plus de 241 espèces végétales et 160 animales ont été dénombrées.

En s'armant de patience, les visiteurs peuvent espérer y croiser les rares singes à ventre rouge, la mangouste des marais ou même le sitatunga, une petite antilope vivant en milieu aquatique.

La traversée se fait sur de petites barques en bois, seul transport possible pour s'introduire dans cet immense espace végétal, entrecoupé de lacs et marais, qui s'étend sur près de 3.000 hectares.

Du haut d'un arbre au diamètre disproportionné, un calao, cousin africain du toucan, lance des cris rauques.

"Le calao mange des insectes et des fruits, il accompagne des

groupes de singes, qui en se déplaçant dérangent les insectes et lui permettent ainsi de la attraper", explique Vincent Romera, photographe et écologue spécialisé en ornithologie.

Avec ses jumelles, il contemple une famille de singes qui saute d'arbres en arbres. Mais entre les feuillages, difficile d'apercevoir l'oiseau au long bec.

"Les animaux sont devenus très craintifs", regrette l'écologue, qui a de plus en plus de mal à la photographie, au point d'envisager la pose de caméras pièges pour quantifier la population animale restante dont "les effectifs sont en chute libre", dit-il.

De temps en temps, le concert de cris d'animaux offert par la forêt est interrompu "par des coups de feu", déplore Vincent Romera. A cela s'ajoutent les pièges en tout genre installés par les braconniers.

Sur le bord de la route qui longe Hlanzoun, des varans, crocodiles et serpents tués par des chasseurs sont exposés à la vente. Les singes sont également vendus pour leur chair.

Les populations vivant autour de la forêt "ont besoin d'argent, alors ceux qui ont appris à tirer, vont tuer des animaux", explique Roger Hounkanrin, guide touristique dans la région.

Mais plus encore que le bra-

connage, la plus grande menace pour la forêt est la pression exercée sur la flore, selon l'écologue.

Les arbres sont abattus et servent pour le bois de chauffe ou à la revente, les parcs à raphia, sorte de palmier, sont aussi surexploités et servent notamment à la production d'un alcool local, le sodabi.

Or, la destruction directe de l'habitat réduit les zones propices aux espèces animales et contraint les animaux à s'exposer au braconnage en allant vers les champs chercher de la nourriture.

Cet écosystème fournit à plusieurs familles la majorité de leurs revenus, alors "sans action concertée et bien réfléchie, l'écosystème finira par disparaître", explique l'agroéconomiste Judicaël Alladatin, qui a travaillé pendant plusieurs années sur un projet d'offre touristique impliquant cette forêt unique.

"Nous sommes dans un milieu défavorisé et on ne peut pas en vouloir à la population d'essayer de se nourrir. Il faut créer des conditions pour des alternatives", estime-t-il.

En dépit d'une croissance économique stable depuis plusieurs années, la pauvreté reste répandue au Bénin, particulièrement en milieu rural, où près de 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté, selon la Banque mondiale.